

Bien grandir à Nantes

Projet éducatif de territoire 2024-2027

Sommaire

Introduction	4
1. Réduire les inégalités sociales.....	8
A. Soutenir les familles en situations de précarité et leurs enfants pour favoriser la réussite éducative.....	9
B. Lutter contre le non-recours des familles en situation de précarité aux dispositifs favorisant le développement de l'enfant.....	11
C. Favoriser la connaissance de soi et du monde en ouvrant le champ des possibles (numérique, culture, sport, éducation à l'environnement, loisirs.....)	12
D. Accompagner les enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers tout au long de leur parcours, sur l'ensemble des temps, et leurs familles	18
E. Soutenir les apprentissages, par une meilleure lisibilité et articulation de l'accompagnement proposé après la classe	21
F. Accompagner le jeune enfant, l'enfant, l'adolescent dans les transitions (vers la maternelle, le collège, le lycée.....)	24
G. Agir pour la mixité sociale dans les champs de l'éducation et de la petite enfance	25
H. Favoriser l'accueil des enfants et adolescents du voyage, des enfants vivant en bidonville.....	26
I. La cité éducative du Grand Bellevue : une expérience partenariale pour la réussite des enfants et des jeunes	27
2. Agir sur les conditions de vie et la santé globale	28
A. Favoriser la santé des enfants et des jeunes, notamment la santé mentale, par des actions de prévention et de promotion de la santé.....	29
B. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation saine et responsable et limiter l'exposition des enfants à la pollution	31
C. Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales et favoriser la qualité et la continuité des liens entre familles et professionnels.....	33
D. Favoriser des liens éducatifs sécurisants, favorables à l'épanouissement et au développement de l'enfant.....	35
E. Lutter contre toutes formes de violences faites aux enfants et aux jeunes, dont le harcèlement scolaire.....	38
F. Favoriser le lien des enfants au dehors et à la nature.....	40
G. Adapter et moderniser le patrimoine scolaire	42
H. Adapter l'environnement urbain aux besoins et aux pratiques des enfants et des adolescents	43
3. Développer les compétences clés pour la citoyenneté d'aujourd'hui et de demain.....	44
A. Développer les compétences psychosociales	45
B. Former à être des citoyens actifs en développant le pouvoir d'agir et la participation à tous les âges.....	47
C. Favoriser la mixité, l'égalité filles-garçons, le droit à la différence et la lutte contre les discriminations	50
D. Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique	53
E. Développer des actions d'éducation à la transition écologique.....	54
F. Développer l'autonomie des enfants, notamment dans les déplacements (vélo) et grâce à des espaces publics accueillants	56
G. Favoriser la découverte des métiers	57
Gouvernance, animation et évaluation du projet éducatif de territoire.....	58
ANNEXE 1 : convention internationale des droits de l'enfant	62
ANNEXE 2 : objectifs de développement durable des Nations Unies	63
ANNEXE 3 : les acteurs représentant la communauté éducative.....	64
ANNEXE 4 : cohérence éducative et temps d'échange au sein des écoles (socle commun et bonnes pratiques).....	64-65

... Le projet éducatif de territoire

La Ville de Nantes porte une politique éducative ambitieuse afin de permettre à chaque enfant, de la petite enfance à l'adolescence, de s'épanouir, de s'émanciper en lui donnant des clés pour accéder aux savoirs fondamentaux, construire son parcours, se construire en tant que citoyen, et se préparer à un monde en transitions.

En ce sens, la politique éducative Nantaise adhère pleinement aux objectifs **fixés par les Nations Unies et met en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant**, en s'inscrivant activement dans la démarche portée par l'Unicef Ville amie des enfants.

Le projet éducatif de territoire Bien grandir à Nantes fédère l'ensemble des partenaires de la Ville de Nantes œuvrant dans le champs éducatif et s'attache à **faire vivre les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de tolérance et de respect** pour que chaque enfant puisse apprendre, grandir, jouer, s'épanouir, découvrir, agir, s'exprimer et s'ouvrir aux autres dans de bonnes conditions.

Élaboré pour la première fois en 2014, le projet éducatif de territoire, dont le principe est issu de la loi de refondation pour l'école de la République du 8 juillet 2013, est porté par la Ville de Nantes, la Direction académique des services de l'Éducation nationale et la Caisse d'Allocations Familiales. Il affirme des ambitions partagées et des objectifs qui constituent le socle d'une action coordonnée sur les enjeux de co-éducation, de ville éducatrice, et de lutte contre les inégalités sociales pour garantir la réussite éducative et l'émancipation de l'ensemble des jeunes Nantaises et Nantais.

Il affirme des ambitions partagées et des objectifs qui constituent le socle d'une action coordonnée sur les enjeux de co-éducation, de ville éducatrice, et de lutte contre les inégalités sociales pour garantir la réussite éducative et l'émancipation de l'ensemble des jeunes Nantaises et Nantais.

Afin de garantir la cohérence des parcours éducatifs et de mieux répondre aux besoins des enfants et jeunes Nantaises et Nantais, il a été redéfini en 2021, au lendemain de la crise sanitaire, pour poser de **nouvelles priorités telles que l'égalité réelle, l'urgence sociale, l'impératif écologique et l'exigence démocratique et garantir une continuité éducative à chaque enfant.**

Les quatre chantiers qui avaient alors été priorisés ont connu de réelles avancées : réinventer les espaces extérieurs par et pour les enfants ; développer l'accès et l'éducation au numérique ; co-construire la Charte de l'accueil de l'enfant et de sa famille à l'école maternelle ; mettre en œuvre les mesures issues de la démarche « 16h après la classe ».

L'actualisation du projet éducatif pour la période 2024-2027 s'appuie sur le travail et l'expertise transversale des services de la Ville, des partenaires institutionnels et de l'éducation populaire ainsi que l'ensemble de la communauté éducative : parents, enfants et jeunes, enseignants, animateurs, éducateurs, ATSEM, bénévoles et salariés des associations œuvrant dans le champ éducatif, intervenants thématiques.

Ce projet éducatif de territoire réaffirme les orientations portées par la Ville de Nantes et ses partenaires autour de **trois axes structurants visant l'égalité, la protection et l'éducation aux transitions** et identifie douze priorités pour agir durablement, à toutes les échelles, sur des enjeux identifiés collectivement.



Se déroule sur 3 ans.



S'applique sur l'ensemble du territoire de la commune.



S'adresse à tous les enfants et jeunes de 0 à 18 ans.

Les 3 axes structurants

1 Réduire les inégalités sociales

2 Agir sur la santé et les conditions de vie des enfants

3 Développer les compétences clés pour la citoyenneté d'aujourd'hui et de demain

Cet outil de collaboration locale favorise le dialogue et la coopération entre les différentes parties prenantes couvrant toute la durée de la convention, jalonné d'instances de travail régulières, d'ateliers thématiques et de temps forts avec l'ensemble de la communauté éducative afin de permettre à chaque acteur de s'approprier ces ambitions partagées pour permettre à chaque enfant et jeune nantais de **Bien grandir à Nantes**.

En 2024, la Ville de Nantes renouvelle son Projet éducatif de territoire (PEDT) « Bien grandir à Nantes ». Dispositif partenarial, le PEDT vise à organiser la cohérence de l'action éducative de la petite enfance à l'adolescence, et sur les différents temps de l'enfant (temps de l'école ou temps familial et de loisirs).

Pour déployer les axes du projet éducatif, la Ville et ses partenaires ont priorisé 12 objectifs.

Les 3 axes du projet éducatif

axe

1

Lutter contre les inégalités sociales

- Accompagner les enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers
- Soutenir les apprentissages
- Agir pour la mixité sociale

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

648 ENFANTS

accompagnés dans le cadre du dispositif de réussite éducative

4 RÉFÉRENTS SANTÉ RECRUTÉS

en expérimentation sur les quartiers prioritaires et 4 référents santé inclusion pour les multi-accueils municipaux

axe

2

Agir pour les conditions de vie et la santé globale des enfants

- Favoriser la santé des enfants et des jeunes, notamment la santé mentale
- Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales et favoriser les liens entre familles et professionnels
- Lutter contre les violences faites aux enfants et jeunes
- Favoriser le lien des enfants au dehors et à la nature

65 ESPACES EXTÉRIEURS RÉINVENTÉS

(dont 52 cours d'école et 13 jardins de crèches nature) d'ici 2026

43% DE PRODUITS BIO

servis dans les restaurants scolaires, et 75 % dans les crèches (en 2023)

axe

3

Développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain

- Développer les compétences psychosociales
- Former à être des citoyens actifs
- Favoriser la mixité, l'égalité entre les filles et les garçons, le droit à la différence et la lutte contre les discriminations
- Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, à l'information et au numérique
- Développer l'autonomie des enfants, notamment par l'apprentissage du vélo.

1 600 ANIMATIONS

par an proposées dans le cadre du parcours nature

873 ENFANTS

ont participé au vote pour nommer 5 écoles (Alice Guy, Germaine Tillon, Claire Bretécher, Jane Vialle, Alice Milliat)

20 000

ENFANTS INSCRITS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

1 952

ENFANTS ET JEUNES PARTIS EN SÉJOUR PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

495

ENFANTS ACCUEILLIS PAR AN DANS LES LAEP* MUNICIPAUX

*LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS



A. Soutenir les familles en situations de précarité et leurs enfants pour favoriser la réussite éducative

- **Améliorer l'accès aux soins pour les enfants en situation vulnérable** en assurant les missions de santé scolaire selon un principe d'universalisme proportionné (actions universelles, avec une ampleur et une intensité proportionnelles au niveau de défaveur sociale) et en menant des actions ciblées sur les écoles prioritaires.
- Dans les quartiers prioritaires, en lien avec le déploiement des maisons de santé, **permettre l'accès aux soins des enfants sur préconisation du service de santé scolaire, ou d'un acteur de la communauté éducative par des parcours de santé accompagnés par les référents santé.**
- **Soutenir les familles, en agissant sur leurs conditions de vie** (alimentation, hébergement), en poursuivant l'accompagnement social individualisé.
- **Améliorer le lien entre les familles et l'école** (école ouverte, accès à la première scolarisation dès 2 ans (cf. p.24 « Accompagner le jeune enfant, l'enfant, l'adolescent dans les transitions »).
- **Accompagner et orienter les familles allophones vers l'offre d'apprentissage du français** (OEPRE...), pour leur permettre de mieux comprendre le système éducatif, et développer le partenariat entre l'État et la Ville pour construire un diagnostic des besoins et des dispositifs existants.
- **Intensifier l'accompagnement global auprès des familles mono-parentales** (mode de garde, emploi).
- **Poursuivre la prise du petit déjeuner à l'école**, sur le temps périscolaire du matin, et expérimenter, dans les écoles où cela apparaît nécessaire, un goûter fourni par la Ville sur le temps périscolaire du soir.
- **Accompagner les professionnels vers un changement de regard**, un travail sur les stéréotypes et les discriminations par une meilleure connaissance de la réalité de vie des familles vulnérables.



1.. Réduire les inégalités sociales

La réduction des inégalités irrigue l'ensemble de la politique éducative. Lutter contre les inégalités, c'est mobiliser les acteurs, les énergies et les moyens de la Ville pour que les inégalités sociales et les inégalités de destin ne se creusent pas au cours de l'enfance.

Le préalable à la réussite de l'enfant est en effet la satisfaction de ses besoins élémentaires. Agir et lutter contre les inégalités, contre le non-recours aux dispositifs éducatifs ou sociaux, apporter une attention particulière aux enfants ayants des besoins spécifiques, aux enfants vivant dans des familles ou des territoires en difficulté, c'est permettre aux enfants d'être au mieux accompagnés dans leur développement et leur parcours.



unicef
pour chaque enfant

Nantes, ville amie des enfants

Depuis 2008, Nantes est labellisée « Villes amie des Enfants » par l'UNICEF et s'engage ainsi à améliorer le bien-être des jeunes Nantaises et Nantais par :

- la participation citoyenne des enfants à la vie de la cité.
- l'égalité filles-garçons dans l'accès aux loisirs.
- la nutrition comme facteur de développement des enfants.
- la scolarisation des enfants en grande pauvreté.

B. Lutter contre le non-recours des familles en situation de précarité aux dispositifs favorisant le développement de l'enfant

- Dans les multi-accueils municipaux, **renforcer l'accompagnement des éducateurs de jeunes enfants auprès des familles et enfants vivant dans une situation de précarité**, grâce à des taux d'encadrement renforcés pour les enfants orientés par les partenaires.
- **En REP/REP+, lutter contre le non recours au périscolaire et aux activités extrascolaires** : développer des actions pour repérer les enfants n'ayant pas de prise en charge après l'école, et aller vers les familles pour lever les freins à la participation à ces activités et expérimenter des modalités d'organisation innovantes afin de favoriser la fréquentation de l'accueil périscolaire du soir.
- **Poursuivre l'amélioration de la fréquentation de la restauration scolaire** en REP/REP+, grâce à l'offre végétarienne renforcée depuis 2022 et la qualité des produits servis.
- **Mener une étude pour mettre en place d'une tarification au taux d'effort** et une mensualisation des factures afin de lever les freins financiers à la fréquentation du périscolaire.
- **Mieux faire connaître la tarification sociale** et renforcer la connaissance du dispositif et de la procédure de gratuité/dérogation tarifaire aux directions d'école et périscolaires.
- **Favoriser l'accès des familles en situation de précarité à l'accueil de loisirs et aux séjours** par le déploiement de l'offre de médiation, de l'accompagnement ciblé des familles, de pré-inscription, d'aller vers et de lisibilité de l'offre (cf. p.34 « Renforcer les liens avec les familles dans leur diversité »).
- **Accompagner les premiers départs en séjours** : réserver 30 % de l'offre séjours pour des premiers départs et séjours avec davantage d'offre en proximité pour lever les réticences de familles, accompagnement plus resserré de familles pour renforcer la confiance et faciliter le départ (avant, pendant, après) : gratuité pour les plus bas quotients familiaux pour le 1^{er} séjour.
- **Étudier des modalités plus souples pour l'inscription aux activités extrascolaires** proposées aux enfants et adolescents pendant les vacances.
- **Développer des actions de médiation sur les droits et services** proposés par la ville et le CCAS (carte blanche, tarifs Tan solidaire, gratuité bibliothèque/médiathèque...) en lien avec les collèges et lycées.



Création de 3 terrains d'aventure (Clos Toreau, Dervallières, Nantes Nord) depuis 2021, ouverts l'été en pied d'immeuble.

C. Favoriser la connaissance de soi et du monde en ouvrant le champ des possibles (numérique, culture, sport, éducation à l'environnement, loisirs...)

a. Favoriser l'accès au numérique

Développer le numérique dans les écoles

- **Mettre à disposition pour chaque école du matériel acté dans la charte numérique** : pour les directions d'école (ordinateur portable, disque dur externe, imprimante noir et blanc, smartphone) ; pour les classes élémentaires (un vidéoprojecteur interactif, ordinateur portable, visualiseur USB, 1 PC fixe connecté au réseau et internet) ; pour les classes maternelles (2 PC fixes connectés au réseau et internet en grande section) ; mutualisé dans les écoles (1 à 4 classes mobiles pour l'élémentaire de 10 ordinateurs portables en réseau).
- **Faire évoluer l'infrastructure réseau des écoles** pour leur permettre de bénéficier du haut débit et de pouvoir connecter l'ensemble des équipements nécessaires pour l'activité de chaque professionnel de l'éducation.
- **Proposer des équipements accessibles à tous les acteurs de projet éducatif**, mutualisables et permettant un accès facile aux ressources en ligne et aux outils métiers de chacun.
- **Développer l'usage des outils numériques des agents municipaux** dans les écoles pour améliorer leurs conditions de travail et leur permettre de prendre une part active dans l'encadrement et l'éducation des enfants.
- **Développer l'usage de l'ENT (e-primo)** pour qu'il devienne un vrai facteur d'échange entre les professionnels de l'école (Éducation nationale, périscolaire, Ville) et les familles.

Accompagner les familles pour lutter contre la fracture numérique, permettant une continuité pédagogique et une éducation au numérique

- **Équiper les familles ne disposant pas d'ordinateur**, par le prêt d'ordinateurs, et des actions de médiation numérique, en priorisant les quartiers prioritaires et en s'appuyant sur les associations de médiation numérique implantées sur les territoires (Céméa, espaces numériques, réseau des associations de médiation...).
- **Accompagner et former les familles sur les e-démarches** d'accès aux droits en lien avec l'éducation et les droits rattachés (dossier de bourse...).
- **Accompagner les enfants, les jeunes et leurs familles dans leurs usages numériques**, dans une démarche d'éducation au numérique et aux médias, et de sensibilisation à l'exposition aux écrans (cf. p.53 « Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique »).



Dans le cadre du projet Tous connectés, équiper l'ensemble des agents municipaux des écoles d'outils numériques (ordinateurs, smartphones, messagerie professionnelle, accès à l'intranet) afin de faciliter la diffusion de l'information et le développement des projets numériques.





b. Favoriser l'ouverture au monde dès la petite enfance

- **Développer le maillage des lieux d'accueil parents/enfants** (cf. p.33 « Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales »).
- **Poursuivre le partenariat des multi-accueils municipaux** avec les bibliothèques, médiathèques, les ludothèques municipales et associatives.
- **Développer les animations** autour du livre en associant les parents.
- **Contribuer à l'éveil culturel et artistique du jeune enfant** : organiser des activités autour de la lecture, organiser des spectacles, étudier l'intégration d'œuvres d'art et de jeux artistiques ou arts ludiques (land art par exemple) dans les crèches.
- **Accompagner le « hors les murs »** et les propositions artistiques et culturelles parents/enfants.
- **Orienter les résidences d'artistes** dans les crèches ou en lien avec les RAM.
- **Développer les projets en lien avec la découverte de la nature** (potagers, animaux, sensibilisation à la protection de la Nature...).



Reconduction des actions :

- Tapissimots du réseau de la Bibliothèque municipale
- Contes et contines portées par l'Accoord.

c. Favoriser l'ouverture et l'émancipation des enfants grâce au soutien des projets de classes découverte

- **Faciliter l'accès aux classes découverte** et lever les freins pour les familles les plus défavorisées, notamment avec des propositions progressives comme les classes grand air (cf. p.40 « Favoriser le lien des enfants au dehors et à la nature »).
- **Développer les départs sur les vacances d'automne** afin de favoriser la cohésion des classes.



d. Favoriser l'ouverture artistique et culturelle

Avec une attention particulière vers les familles en précarités et situation de fragilités.

- **Accompagner l'accès à toutes les pratiques pour les plus jeunes**, dès la petite enfance, en particulier dans les quartiers prioritaires.
- **Favoriser la participation des parents-familles** et des enfants dans les actions artistiques et culturelles.
- **Développer les liens entre les activités culturelles du temps périscolaire et les ressources culturelles en proximité** dans les quartiers et renforcer l'information autour de l'aide à la pratique et Carte Blanche.
- **Accompagner les acteurs éducatifs dans le développement partenarial de projets d'éducation artistique et culturelle**, et dans la mise en cohérence de ces projets sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire ou extrascolaire).
- **Encourager l'accès libre à la lecture** à travers la gratuité des médiathèques et la création de bibliothèques hors les murs.
- **Favoriser des projets d'ouverture au monde**, permettant l'interconnaissance entre les différentes cultures, la découverte des cultures dans leur pluralité, l'appréhension par le sensible, sur tous les temps de l'enfant.
- En collaboration étroite avec l'Éducation nationale et les acteurs culturels, **mettre en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré**, avec une attention soutenue aux projets organisés dans les quartiers prioritaires et en intensifiant les actions autour des arts et la nature et les actions à destination de la maternelle.
- **Favoriser la découverte de lieux, d'espaces et de pratiques culturelles et artistiques grâce au dispositif Nantado** qui développe l'autonomie et participe à l'élargissement des mobilités en donnant accès à un programme varié de sorties et activités.
- **Développer les connexions et coopérations avec les médiathèques et bibliothèques** pour faire connaître l'offre aux enfants, adolescents, jeunes et familles et les services rattachés.
- **Renforcer les partenariats entre la bibliothèque municipale et les écoles** (travail sur l'alimentation des BCD et les prêts aux enfants).
- **Renforcer les projets éducation artistique et culturelle (EAC) du Conservatoire** dans les quartiers prioritaires, et renforcer les propositions des écoles de musique à partir de 2025 sur le temps libre.



- Recevoir à la base nautique municipale, des classes d'élèves du CM1 au CM2, ayant préalablement appris à nager, et découvrir les activités nautiques (initiation à la voile) ainsi que le plan d'eau de l'Erdre (sa faune et sa flore).
- Mener des actions « d'aller vers » : par exemple le kiosque parents/enfants à l'école Jacques Tati, temps d'information sur les événements du quartier et les loisirs à destination des familles (1 fois par mois en sortie de classe devant l'entrée de l'école maternelle/élémentaire avec tous les professionnels et bénévoles du quartier).
- Élaborer et mettre en œuvre un programme de loisirs destiné aux 6-12 ans, et aux 11-17 ans, pour les petites vacances et pour les loisirs d'été.
- Proposer aux enfants des activités choisies pour leur caractère mixte.
- Proposer aux adolescentes des actions plus directement dédiées à des filles.

e. Structurer une offre d'activités éducatives sportives (dont l'apprentissage aquatique)

- **Intervenir en matière sportive** sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'enfant, et de l'adolescent.
- **Soutenir les équipes enseignantes dans la mise en œuvre du programme de l'éducation physique et sportive** au 1^{er} degré (temps scolaire), en lien et sous la responsabilité des professeurs des écoles.
- **Assurer l'enseignement de la natation à l'ensemble des enfants** du CP au CM1 des écoles publiques et privées.
- **Offrir à tous les enfants et adolescents Nantaises et Nantais un programme d'animation sportive diversifié** sur le temps périscolaire et extrascolaire, afin d'acculturer à la pratique physique et sportive par la découverte et l'initiation dans les quartiers de la politique de la ville (en ayant une attention particulière pour les publics les plus éloignés des pratiques sportives).
- **Développer l'apprentissage du vélo** dans les quartiers prioritaires (cf. p.56 « Développer l'autonomie des enfants, notamment dans les déplacements »).
- **Développer les liens entre l'animation sportive et les clubs sportifs** pour favoriser les passerelles vers les clubs, grâce à des programmes de stages communs et des actions communes.
- **Agir pour favoriser la pratique des filles**, en proposant aux enfants des activités choisies pour leur caractère mixte, et aux adolescentes des actions plus directement dédiées à un public féminin.
- **Développer des projets multi-acteurs en direction des adolescents** en laissant une place à leurs initiatives pour répondre à leurs besoins.
- **Renforcer les coopérations entre l'animation sportive et les espaces ados** pour développer les pratiques sportives, en associant les ados.
- **Expérimenter des coopérations entre les acteurs de l'animation sportive et du périscolaire.**
- **Sensibiliser les enfants et jeunes fréquentant l'animation sportive municipale au handicap** et soutenir l'accès aux équipements sportifs municipaux pour les structures d'accueil d'enfants en situation de handicap, par un usage planifié de créneaux (cf. p.18 « Accompagner les enfants en situation de handicap »).

f. Accompagner une offre de loisirs adaptée aux enfants, aux adolescents et aux besoins des familles

- **Enrichir et renforcer la continuité des temps périscolaires et extrascolaires en lien avec les acteurs du territoire.**
- **Renforcer le lien en direction des familles et la participation de celles-ci** dans les projets des accueils de loisirs ou des équipements socio-culturels.
- **Développer des passerelles** avec l'offre associative de loisirs existante dans les quartiers.
- **Contribuer à la facilitation des transitions** grâce au renforcement du partenariat avec les collèges (présence dans les établissements, animation de temps forts...).
- **Renforcer les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap** et les partenariats avec Loisirs Pluriel.
- **Organiser des temps forts de présentation des activités associatives de quartier** type forum et mieux communiquer sur les ressources territorialisées (Connivences, réseau des bibliothèques, ludothèques, etc.).
- **Cartographier et actualiser l'offre de loisirs proposée sur les quartiers**, pour la rendre visible et faciliter sa communication aux familles, enfants, adolescents et jeunes.
- **Proposer des activités hebdomadaires avec inscription sur toute l'année scolaire** en partenariat avec les associations, avec une diversité des activités en proximité de l'école.
- **Proposer des activités associatives aux moins de 6 ans.**
- **Faciliter les transitions**, les mobilités (pédibus, réseau de parents) et accompagner les démarches visant à proposer de nouveaux usages le dimanche (rues sans voitures).
- **Développer des projets collectifs d'animation de rue** dans une démarche de médiation, de création de liens avec les publics les plus éloignés de l'offre proposée sur les territoires.
- **Développer des actions de médiation sur l'offre de loisirs et éducative** à l'attention des adolescents, jeunes et leur famille, par différents temps d'aller vers.



- Les assistantes sociales du Pôle santé globale de l'enfant accompagnent nombre de familles dans leur accès aux loisirs. Elles sont des relais fondamentaux pour permettre aux familles les plus fragiles d'accéder à cette offre, via leur travail d'accompagnement.
- Organisation de temps de médiation au sein des collèges, pour promouvoir l'offre de loisirs, en proximité et sur la ville.
- Organisation de forums de rentrée, dans les établissements ou sur l'espace public, pour promouvoir l'offre de proximité (loisirs, accompagnement à la scolarité...).
- Développer les propositions associatives dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir à destination des grandes sections.

D. Accompagner les enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers tout au long de leur parcours, sur l'ensemble des temps, et leurs familles



a. Accueillir les enfants dans des locaux adaptés et des dispositifs de scolarité inclusive

- Effectuer les travaux de mise en conformité pour rendre les MAPE et les écoles accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite) et garantir l'accessibilité universelle dans les nouveaux projets d'écoles, de crèches et d'accueil de loisirs.
- Accueillir de nouveaux dispositifs de scolarité inclusive tels des UEMA (unité d'enseignement maternelle autisme), UEEA (unités d'enseignement élémentaire autisme) ou DAR (dispositif d'auto-régulation autisme), poursuivre le développement des UEE (unité d'enseignement externalisée) au sein de nos groupes scolaires.
- Mener des expérimentations pour doter les communautés éducatives de mobilier et de matériel « inclusif ».



- Professionnels du Pôle santé globale de l'enfant et référents Santé : accompagnement au montage des dossiers MDPH, accompagnement physique vers les acteurs du soin
- Ouverture d'un DAR (dispositif d'autorégulation) sur l'école André Lermite à la rentrée 2023
- Augmentation des moyens financiers pour accroître le nombre d'heures de postes en renfort inclusion (aide humaine) sur le périscolaire (passage d'un financement de 35 000 heures par an à 41 000 heures en 2024)
- Installation de logiciels adaptés aux enfants « DYS » dans les ordinateurs prêtés aux enfants scolarisés en CM1 et CM2 dans 25 écoles de QPV et « à aider »

b. Accueillir les enfants en situation de handicap dès la petite enfance

- Au sein des multi-accueils municipaux, prioriser et accueillir de façon spécifique l'accueil des enfants en situation de handicap et de maladies chroniques en accompagnant les familles et les équipes, en poursuivant la collaboration avec les partenaires (repérage, diagnostic, soins, aide à la parentalité), et en accompagnant la transition vers l'école maternelle.
- Mettre en place des renforts handicap pour l'accompagnement individualisé d'enfants en situation de handicap.
- Élargir l'accès prioritaire des enfants en situation handicap assuré en crèche municipale à toutes les crèches subventionnées par la Ville.
- Mettre en œuvre des actions dès la crèche, puis sur le temps scolaire, périscolaire, et de loisirs pour lever les freins à l'accueil et favoriser l'accès au droit commun.

c. Accompagner les familles des enfants en situation de handicap

- Poursuivre l'accompagnement des familles d'enfants en situation de handicap par les médecins, infirmières et assistantes sociales du Pôle santé globale de l'enfant et les référents santé (accompagnement au montage des dossiers MDPH/accompagnement vers des structures adaptées).
- Animer un réseau d'associations parentalité ressources auprès des familles d'enfants en situation de handicap.

C. Accueillir à l'école et dans les loisirs grâce à une qualification des professionnels et des moyens adaptés

- **Augmenter le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en accueil de loisirs.**
Pour les adolescents, poursuivre le développement d'une offre dédiée, organisée au sein d'espaces ouverts pour favoriser la rencontre entre les jeunes (Studio 11-15, maison de quartier Bottière).
- **Sensibiliser et former les professionnels** à l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Quand les besoins le nécessitent, **déployer des postes d'animateurs inclusion** pour renforcer les équipes périscolaire et extrascolaire (qui sont collectivement responsables de l'accueil des enfants en situation de handicap).
- **Favoriser les échanges entre les différents professionnels des écoles** pour mieux accueillir les enfants, notamment, en systématisant l'invitation du périscolaire et atsem aux instances de suivi des enfants à besoins spécifiques (équipes éducatives*, équipes de suivi de scolarisation) et veiller à l'information de l'ensemble des professionnels quant aux besoins de l'enfant accueilli.
- **Mener des expérimentations co-pilotées Éducation nationale/Ville** dans quelques groupes scolaires pour identifier les difficultés des professionnels et les accompagner à trouver des solutions. Grâce à cette démarche, produire des ressources utiles à toutes les écoles, comme des fiches-outil ou la co-construction d'une charte.

- **Renforcer la présence des partenaires du médico-social** pour de l'appui aux professionnels scolaires et périscolaires.
- **Animer un réseau de collectivités et d'associations** (accueils de mineurs, parentalité) pour échanger les bonnes pratiques et les ressources afin de mieux accueillir les enfants et impulser, optimiser ou coordonner des événements communs.
- **Développer l'accueil d'enfants en situation de handicap** dans le cadre des projets menés par l'équipement municipal Séquoia (Pôle sciences et environnement).
- **Sensibiliser les enfants et jeunes fréquentant l'animation sportive municipale au handicap** grâce à des événements sportifs mixtes, des animations communes avec des structures en lien avec le plan Nantes Parasport 2023 - 2026.
- **Soutenir l'accès aux équipements sportifs municipaux** pour les structures d'accueil pour les enfants en situation de handicap (par un usage planifié de créneaux).



Code de l'éducation Article D321-16
« L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'Éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement. Elle se réunit obligatoirement et dans les plus brefs délais lorsque ce comportement est intentionnel et répété et fait peser un risque avéré sur la santé et la sécurité d'autres élèves de l'école. »

E. Soutenir les apprentissages, par une meilleure lisibilité et articulation de l'accompagnement proposé après la classe

a. Développer et valoriser les compétences du jeune enfant

- **Favoriser l'éveil psychomoteur et sensoriel** : activités régulières ou spécifiques au sein des multi-accueils, mais aussi actions collectives réunissant les assistantes maternelles et assistants maternels.
- **Favoriser le développement des compétences langagières du jeune enfant.**

b. Rendre lisibles pour les familles l'ensemble des dispositifs complémentaires favorisant la réussite scolaire de leur enfant

- **Recenser et communiquer sur :**
 - les dispositifs Éducation nationale : APC, stage de réussite éducative.
 - les dispositifs de la Ville : vacances apprenantes, accompagnement à la scolarité, PRE, aide au travail personnel sur le temps périscolaire.
- **Mettre en place un groupe de travail** (CAF, Éducation nationale, Ville) pour étudier l'impact de nos actions quant à la réussite des élèves, en se concentrant sur un nombre limité d'écoles.

c. Qualifier l'aide au travail personnel réalisée sur le temps périscolaire du soir en élémentaire et l'articuler avec l'école

- **Proposer un temps d'aide au travail personnel** pendant l'accueil périscolaire du soir en élémentaire, après l'activité réalisée pendant la première heure.
- Sur ce temps, **permettre l'implication des familles** dans le travail personnel et à l'école.
- **Rendre ce temps de travail personnel lisible par les familles**, et identifier les besoins particuliers des familles.
- **Expérimenter de nouvelles modalités d'organisation de l'aide au travail personnel** visant à favoriser la fréquentation de l'accueil périscolaire du soir pour les enfants vivant en quartier populaire (cf. p.11 « Lutter contre le non-recours des familles en situation de précarité aux dispositifs favorisant le développement de l'enfant »).
- **Former les animateurs à l'accompagnement au travail personnel** en lien avec les équipes pédagogiques, renforcer le lien entre animateurs et enseignants pour bien accompagner les enfants.
- **Mobiliser des intervenants associatifs** venant renforcer l'offre périscolaire en complémentarité des équipes d'animation.

c. Poursuivre les actions d'accompagnement à la scolarité sur les territoires

- **Accompagner les enfants et adolescents, en petits groupes, pour favoriser leur épanouissement et la réussite dans leur scolarité** (apprendre à apprendre, éveiller leur curiosité, les aider à savoir s'organiser et devenir plus autonome), en s'appuyant sur les nombreuses associations d'accompagnement à la scolarité.
- **Rendre lisible et coordonner l'offre d'accompagnement à la scolarité**, renforcer la connaissance réciproque des acteurs éducatifs sur les territoires et les liens avec l'école.
- **Former les intervenants** en partenariat avec la CAF et promouvoir le bénévolat.
- **Associer les familles** au dispositif d'accompagnement à la scolarité.

e. Poursuivre la mise en œuvre de parcours de réussite éducative dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE) dans les quartiers prioritaires

- **Accompagner de manière personnalisée les enfants de 2 à 16 ans**, pour remédier à un ensemble de difficultés rencontrées et lever les freins à leur réussite.
- **Développer l'offre en matière de soutien à la parentalité** des familles concernées par le PRE.
- **Préparer les sorties de parcours** par des passerelles vers les activités périscolaires et de loisirs.

f. Participer à l'offre éducative dans les collèges

- **Renforcer l'offre méridienne et brevet des loisirs** proposée par l'Accoord dans les collèges REP prioritairement.
- **Connecter cette offre aux projets des établissements.**
- **Soutenir les propositions d'offre éducative** qui se prolongent sur le temps périscolaire et extrascolaire.
- **Prévenir les ruptures scolaires au collège grâce aux « mesures de responsabilisation »**, qui permettent, en cas de sanction avec exclusion, de proposer des mesures alternatives pédagogiques (journées d'immersion au sein d'associations partenaires).



- **Mesures de responsabilisation :** 20 associations partenaires pour proposer des immersions alternatives à la sanction, en lien avec la faute (mission prévention).
- **Projet de médiation culturelle mené par la compagnie Tatcha** qui organise des temps de sensibilisation à la pratique théâtrale au sein des collèges pour inciter des adolescents à s'inscrire à un stage de création théâtrale sur le temps extrascolaire.



648

enfants accompagnés par an dans le cadre du dispositif de réussite éducative (chiffre 2022)



F. Accompagner le jeune enfant, l'enfant, l'adolescent dans les transitions (vers la maternelle, le collège, le lycée...)

a. Déployer les dispositifs passerelle d'entrée en scolarisation

- Poursuivre la mise en œuvre des actions passerelle famille/école, définies par le cadre de référence interpartenarial (renforcées en quartiers prioritaires REP/REP+).
- Favoriser les liens entre professionnels de la petite enfance et de l'école maternelle.

b. Soutenir les projets de scolarisation des moins de trois ans

- Améliorer le repérage des enfants ayant intérêt à intégrer une classe de toute petite section (REP/REP+).
- Accompagner les professionnels travaillant auprès de ces enfants par des actions de formation et d'échange de pratique (poursuite de l'action de formation partenariale à destination des animateurs et des ATSEM en REP et REP+, développement d'échanges de pratique entre encadrants).



- Temps d'accueil et de découverte de l'école en amont de la rentrée.
- Réalisation d'une vidéo de présentation de l'école maternelle pour les familles.



c. Accompagner les transitions vers le collège et vers le lycée

- Organiser des temps d'information et de médiation sur l'offre et les acteurs en lien avec les adolescents et les jeunes sur les territoires (temps libre (activités de loisirs, offre CSC...), accompagnement à la scolarité...).

Développer l'action PRE « En route vers la 6^e » pour permettre aux CM2 une rentrée en 6^e sereine (phase de découverte du collège, différences école/collège, le personnel, l'agenda, l'emploi du temps, l'atelier avec les parents, l'ajustement des perceptions une fois entré en 6^e...), actions culturelles passerelles.

G. Agir pour la mixité sociale dans les champs de l'éducation et de la petite enfance

- Modifier les critères d'attribution des places en crèches et mettre en place une politique de subvention incitative pour les partenaires afin d'améliorer la mixité sociale au sein de chaque établissement.

- Activer le levier de la sectorisation pour favoriser la mixité sociale dans les écoles publiques.

- Intégrer les enjeux de mixité sociale dans le cadre du protocole financier avec la direction de l'enseignement privé sous contrat, avec notamment l'objectif de mise en place d'une tarification sociale de la restauration dans les écoles privées.

- Mettre en place des actions favorisant les échanges entre des écoles aux profils différents (offres EAC...).

- Développer des projets éducatifs ambitieux pour améliorer l'attractivité des établissements des quartiers populaires (langue, culture, sport...).

- Accompagner spécifiquement les démarches de resectorisations : études préalables et concertation, promotion des établissements et de leur projet, assurer un suivi de la mise en place de ces évolutions.

- Travailler en partenariat étroit avec le conseil départemental sur le périmètre de sectorisation des collèges nantais afin d'améliorer leur mixité et les liens avec les écoles du périmètre.

- Accompagner et soutenir activement la démarche mixité du département avec la fermeture des 3 collèges nantais au profit de l'ouverture du collège de Nantes centre et soutenir la recherche sur la mixité menée par le département en partenariat avec l'Université de Nantes autour des amitiés au collège d'une part et des parcours scolaires d'autre part.

- Mettre en place des séjours adolescents favorisant la mixité sociale.

- Poursuivre le projet Tinesol (cf. p.26 « Favoriser l'accueil des enfants et adolescents du voyage, des enfants vivant en bidonville »).

- Accompagner l'accès à la scolarisation des enfants dans le cadre de la résorption des bidonvilles de la prairie de Mauves (cf. p.26).



H. Favoriser l'accueil des enfants et adolescents du voyage, des enfants vivant en bidonville

- **Mettre en œuvre des actions permettant l'accès au droit commun** sur le temps scolaire, périscolaire et de loisirs.
- **Identifier les freins et simplifier les démarches des familles** donnant accès à la scolarisation et à l'assiduité scolaire grâce à des dispositifs de médiation (identifier les enfants en âge de scolarisation, favoriser le lien social et l'accompagnement des familles à la scolarisation de leurs enfants).
- **Déconstruire les représentations des professionnels** et les sensibiliser à l'accompagnement des enfants et jeunes issus des bidonvilles et des terrains d'accueil.
- **Identifier avec les acteurs intervenant dans la résorption des bidonvilles les problématiques de santé globale de ces enfants** et mobiliser le droit commun ou développer des dispositifs spécifiques pour y répondre.
- **Mener une réflexion sur l'accès des enfants/jeunes** issus des bidonvilles ou du voyage aux dispositifs liés à la géographie prioritaire (notamment PRE).
- **Accompagner les familles** dans le cadre de la résorption du bidonville de la Prairie de Mauves.



- **Action de médiation scolaire en direction de 100 enfants vivant dans différents bidonvilles nantais** (expérimentation dans le cadre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté – les PEP44).
- **Projet TINESOL (CEMEA)** : projet visant à accueillir en service civique des jeunes (16-25 ans) issus de bidonvilles avec des jeunes francophones : pour favoriser la rencontre de jeunes issus de cultures et milieux différents, accompagner les jeunes dans leurs projets d'insertion et encourager leur autonomie, intervention dans différents bidonvilles de l'agglomération pour mettre en place des espaces éducatifs, de loisirs, de rencontres.
- **Travail avec la Direction académique concernant les lieux de scolarisation de ces publics** (identification des freins et opportunités).



I. La cité éducative du Grand Bellevue : une expérience partenariale pour la réussite des enfants et des jeunes

La Cité éducative est une démarche qui vise à développer des actions innovantes dans les écoles et les collèges du quartier pour favoriser l'épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants du Grand Bellevue. Elle s'appuie entre autres, sur :

- **Un diagnostic et un plan d'action construits et partagés avec les institutions** (l'État, les villes de Nantes et Saint-Herblain, le département de Loire-Atlantique, l'Éducation nationale, Nantes Métropole), les acteurs éducatifs, les enseignants, les parents.
- **Un projet de formation intercatégorielle** pour les acteurs de la communauté éducative du Grand Bellevue visant à développer les ambitions de réussite pour les élèves. Ce projet sera aussi l'objet du travail de l'expérimentation « *Quartiers à impact collectif* » proposée par la coordination nationale des Cités éducatives pour renforcer les collaborations des différents partenaires au sein des Cités.
- **2 nouveaux enjeux prioritaires** retenus pour 2024-2027
 - améliorer les trajectoires scolaires et éducatives des 0-25 ans,
 - accompagner les familles dans la réussite éducative de leur enfant.



- **Renforcement des actions d'apprentissage du français avec deux associations (AREA et AFEE)** en complément des actions proposées par l'Éducation nationale dans le cadre de l'OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants).
- **Accompagnement à la classe dehors** dans le quartier.
- **Accès aux soins des enfants** en lien avec le référent santé.
- **Renforcement de l'offre culturelle dans les écoles** : résidence d'artistes, théâtre/ouverture d'une classe à horaires aménagés théâtre, recueil de comptines en langue maternelle.



2.. Agir sur les conditions de vie et la santé globale

Les enjeux de santé sont fondamentaux dans la réussite de l'enfant. À l'aide de ses partenaires, et dans la logique du parcours éducatif de santé, la Ville agit en prévention, auprès des enfants ou en agissant sur leur environnement. Elle se mobilise également pour repérer, signaler et se mobiliser en cas de difficultés particulières.

Les conditions de vie s'entendent non seulement comme l'environnement matériel ou physique des enfants, mais aussi par la façon dont les acteurs s'articulent en cohérence autour des enfants et auprès des familles, en mettant au cœur de leurs préoccupations et de leurs postures professionnelles les besoins des enfants et des jeunes.

A. Favoriser la santé des enfants et des jeunes, notamment la santé mentale, par des actions de prévention et de promotion de la santé

a. Prévenir les inégalités sociales de santé dès la Petite Enfance

■ **Mener des actions de dépistage et de promotion de la santé** (alimentation, sommeil, bon usage des écrans...) notamment en prévention de l'obésité.

■ **Mener des actions en faveur de la santé et de l'hygiène bucco-dentaire.**

b. Prévenir et promouvoir la santé à l'école et dans le quartier

■ **Mettre en œuvre le dispositif « j'apprends la santé » sur tout le territoire**, avec l'animation d'actions d'éducation à la santé (vie affective et sexuelle, sommeil et écrans, hygiène bucco-dentaire, porter secours, relations filles-garçons).

■ **Créer une dynamique collective autour de la santé au sein de l'école** (co-construction et co-animation du parcours de santé à l'école par la Ville de Nantes et l'Éducation nationale, en lien avec les familles, les enfants et le quartier), en ayant une attention particulière dans les quartiers prioritaires.

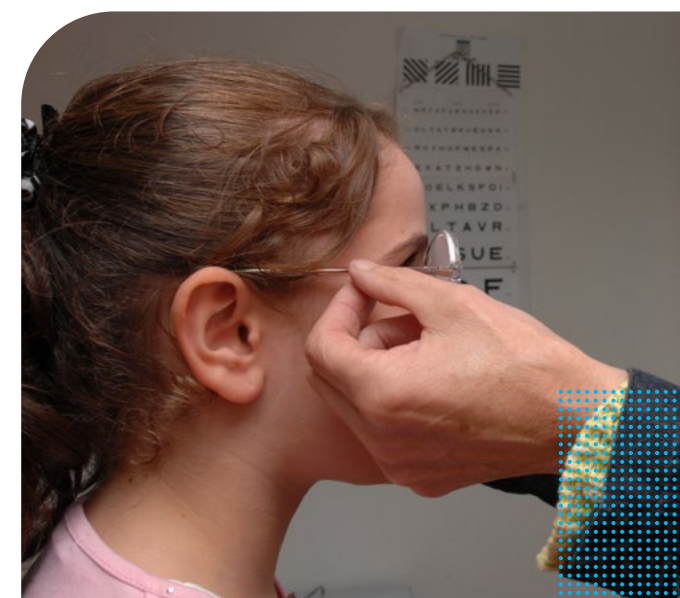
■ **Assurer une prévention individuelle des enfants en matière de santé à travers des bilans de santé systématiques** réalisés en grande section et en CE2.

■ **Soutenir l'expression et la créativité des enfants**, qui concourent à la santé mentale (cf. p.15 « Favoriser l'ouverture artistique et culturelle »).

■ **Développer un environnement favorable à la santé**, notamment par la création d'espaces publics sans tabac dans les parcs et aux abords de l'ensemble des écoles nantaises, publiques et privées.

■ **Développer une démarche de santé communautaire** en commençant par des expérimentations, poursuivant l'objectif de remettre les familles aux côtés des professionnels de santé dans les démarches de prévention.

■ **Renforcer les connaissances et les compétences des enfants, des adolescents et des parents sur les questions de nutrition** (alimentation et activité physique) et développer la coordination locale des acteurs.



C. Agir en faveur de la santé mentale des enfants, des adolescents, des jeunes et leur famille et prévenir les conduites addictives

■ **Soutenir le partenariat avec la maison des adolescents** pour l'accompagnement des adolescents en situation de fragilité.

■ **Participer à la préfiguration de la Maison de l'enfant et des familles** (en lien avec l'ARS, le CHU, le CD44, la CAF et tous les autres acteurs institutionnels).

■ **Acculturer les professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes aux questions de santé mentale et d'addiction** pour améliorer le repérage (sensibiliser et former les professionnels de l'éducation à la santé mentale / premiers secours en santé mentale, aux conduites addictives).

■ **Mener des actions de prévention :**

- développer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents (cf. p.45 « Développer les compétences psychosociales ») ;
- intervenir au sein des collèges et des lycées sur les questions de drogue et d'alcool pour promouvoir les consultations jeunes consommateurs, pour mener des actions de sensibilisation auprès des adolescents et des jeunes (dans les collèges, les lycées ou sur l'espace public) ;
- sensibiliser les familles par l'animation de débats (sommeil, écrans, vie affective, etc.).

■ **Soutenir les associations** assurant un accompagnement individuel des adolescents et des jeunes ayant des problèmes d'addiction.

■ **Au sein du conseil local de santé mentale** (et notamment du groupe adolescents), **féderer et animer le partenariat à l'échelle de la ville** pour promouvoir la santé mentale et créer du lien entre les intervenants.

■ **Identifier territorialement les problématiques de santé mentale liée à l'adolescence** et la jeunesse et soutenir et/ou accompagner et/ou participer à des actions de prévention collectives.

e. Favoriser les pratiques physiques et sportives

■ **Contribuer à la santé des enfants et adolescents par la pratique physique et sportive.**

■ **Donner l'habitude de pratiquer régulièrement une activité physique et sportive** dans les quartiers politique de la ville (territoires d'intervention de l'animation sportive municipale (ASM)).

■ **Intégrer des activités alliant sport, santé et nutrition** aux programmes vacances et été de l'ASM.

d. Prévenir les inégalités sociales de santé auprès des adolescents et des jeunes

■ **Mener des actions de dépistage et de promotion de la santé** (alimentation, sommeil, bon usage des écrans, vie affective...) au sein des lieux et structures fréquentées par les adolescents et les jeunes, en fonction des problématiques identifiées par les acteurs en lien avec ces publics.

■ **Promouvoir l'activité physique parents/ enfants/adolescents**, par l'organisation d'animations (dimanches du sport, sport au parc).

■ **Poursuivre le développement de la démarche Nantes terrain de jeux** (pratiques libres sur l'espace public, public adolescent et adulte).

■ **Inciter à se déplacer à pied, à vélo, à trottinette** par les animations d'ecomobilité (cf. p.56 « Développer l'autonomie des enfants, notamment dans les déplacements »).

B. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation saine et responsable et limiter l'exposition des enfants à la pollution

a. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation plus saine et responsable

■ **Poursuivre l'augmentation de la part des produits bio et locaux** dans l'alimentation des crèches et écoles municipales.

■ **Former les personnels pour déployer cette évolution et le déploiement de l'offre végétarienne** (formation cuisiniers / aides de cuisine des multi-accueils à la cuisine alternative / formation des équipes de production et des agents d'entretien et restauration en restauration scolaire) et sensibiliser les équipes d'animation et ATSEM à ses évolutions.

■ **Faire évoluer les contenants en recourant à des alternatives au plastique** (déjà réalisé au niveau des biberons de verre et changement de vaisselle dans les MAPE et les restaurants scolaires), et poursuivre le recours à des contenants réemployables inox en supprimant ainsi la production en barquettes plastique à la cuisine centrale.

■ **Favoriser l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire dans les quartiers prioritaires.**

■ **Concevoir un parcours d'éducation à l'alimentation.**

■ **Conduire des actions pédagogiques autour de l'alimentation et du plaisir** dès la petite enfance avec les familles et avec les enfants (ateliers nutrition avec les familles de certains MAPE, développer les actions un « goûter presque parfait » sur le temps périscolaire dans les écoles, repas cuisinés maison dans les accueils de loisirs...).

■ **Sensibiliser les familles par des événements** (semaine des fruits et légumes, défi familles alimentation) et la découverte des exploitations locales.

■ **Faciliter l'accès des familles précaires aux produits bruts** grâce aux potagers solidaires, à l'accès à des paniers frais et au vrac.

■ **Déployer les potagers solidaires « paysages nourriciers » en proximité d'écoles** et y organiser des animations en semi-autonomie ou autonomie pour les enfants.

■ **Améliorer la qualité des goûters consommés** par les enfants en lien avec les familles par des actions de sensibilisation, expérimenter la fourniture d'un goûter par la Ville dans quelques écoles sur le temps périscolaire du soir.

■ **Développer les commissions restauration et les conseils de cantine** permettant ainsi aux parents et enfants de contribuer à l'évolution de la restauration scolaire.



43%

de produits bio servis dans les restaurants scolaires et 75 % dans les crèches (en 2023)



b. Agir pour un environnement plus sain

- **Limitier l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens** : mettre en œuvre l'engagement de la Ville de Nantes comme territoire sans perturbateurs endocriniens (conseil municipal d'octobre 2019), à commencer par l'intégration de clauses dédiées dans les marchés de fournitures destinées aux multi-accueils et aux écoles (couches-bébé, biberons en verre, fournitures scolaires).
- **Limitier l'exposition à la pollution atmosphérique** : communiquer auprès des familles en cas de pics de pollution sur les consignes à suivre et agir en prévention par la promotion d'un urbanisme favorable à la santé
- **Agir sur la qualité de l'air intérieur et le radon au sein des établissements accueillant des enfants** : réaliser des analyses de l'air dans les multi-accueils et écoles municipaux et adopter des mesures correctives, sensibiliser les professionnels et, indirectement, les familles ; assurer la surveillance de la saturation de l'air en CO₂ et l'aération des locaux. En multi-accueil, limiter fortement les produits chimiques au profit d'un nettoyage vapeur et microfibre. Mener des études pour intégrer des clauses environnementales et des matériaux biosourcés dans les projets de construction de MAPE.
- **Développer le nettoyage par préimprégnation** au sein des multi-accueils, écoles et gymnases.
- **Expérimenter le nettoyage à l'eau**, sans adjonction de produits chimiques.
- **Conduire un diagnostic au sein des multi-accueils sur les bâtiments**, les matériels utilisés et les pratiques professionnelles en vue d'améliorer l'environnement (chaleur, pollution...).
- **Inciter à venir à pied, à vélo, à trottinette** par les animations d'écomobilité (cf. p.56 « Développer les conditions de l'autonomie dans les déplacements »).
- **Soutenir l'organisation de fêtes d'écoles zéro-déchets.**

C. Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales et favoriser la qualité et la continuité des liens entre familles et professionnels

a. Soutenir la parentalité, notamment aux âges charnières

Conforter le soutien aux acteurs associatifs engagés sur le champ de la parentalité et garantir un maillage territorial :

- **Soutenir les acteurs développant le renforcement des compétences parentales** (via le réseau d'écoute d'accueil et d'appui à la parentalité – REAAP).
- **Soutenir les associations du champ familial**, relais auprès des familles.

Renforcer l'interconnaissance des divers acteurs de prévention à l'échelle communale et des quartiers :

- **Renforcer l'interconnaissance des professionnels.**
- **Sensibiliser les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence aux enjeux de parentalité** : poursuivre le développement des réseaux parentalité, identifier des ressources pour les parents sur les quartiers.

Favoriser le décroisement institutionnel

- **Conforter la visibilité des Lieux Accueil Enfant Parent** afin de toucher les familles les plus éloignées des institutions et ainsi utiliser pleinement leur potentiel (en terme de lieu d'écoute, d'information, de renforcement du lien parent-enfant, de lutte contre l'isolement, d'accompagnement à la séparation, de prévention...)
- **Développer des actions concrètes pour et avec les parents**, notamment en développant les cafés des parents.
- **Améliorer la qualité de l'accueil des parents** dans les multi-accueils, les écoles.
- **Renforcer la relation** entre professionnels petite enfance et parents, en amorce d'une véritable communauté éducative.
- **« Faire rentrer les parents à l'école »**, en les invitant autant à des temps de rencontre informels que pour des temps formels sur le suivi des apprentissages de leur enfant.
- **Poursuivre le soutien aux permanences territoriales** de la Maison des adolescents et de l'école des parents 44.

Créer deux Espaces d'accueil enfants parents 6/12 ans

- **Accompagner les parents**, notamment dans les âges charnières, avec la création de nouveaux espaces d'accueil enfants parents 6/12 ans.

Développer des solutions de répit.

- **Créer une ou des actions** permettant de prévenir le plus en amont possible la fatigue parentale (dispositif de répit sous différentes formes par l'accueil des enfants sur des temps de journée et/ou des nuits ou pour quelques jours), avec une attention particulière pour les familles monoparentales.

Soutenir les actions favorisant le développement des compétences psychosociales (CPS)

- cf. p.45 « Développer les compétences psychosociales ».

Mieux accompagner l'exercice de la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap

- cf. p.18 « Accompagner les enfants en situation de handicap ».

Accompagner en individuel les familles les plus vulnérables par les assistantes sociales scolaires dans leur parentalité.

495

enfants accueillis par an dans les LAEP* municipaux

*Lieux d'Accueil Enfants-Parents



- Créer deux espaces d'accueil enfants parents pour les 6-12 ans.
- Permanence EPE 44 au collège Rutigliano, au groupe scolaire Alain Fournier.

b. Renforcer les liens avec les familles dans leur diversité

- Associer les parents aux projets éducatifs dédiés à leurs enfants sur un mode coopératif.
- Créer les conditions pour favoriser les rencontres entre parents, et les rencontres entre les parents et les professionnels (cafés parents par exemple).
- Faciliter l'appropriation par les familles des actions et dispositifs qui les concernent (communication traduite en plusieurs langues, simple d'accès...), en s'appuyant sur les acteurs.
- Évaluer les actions conduites avec les parents.
- Associer les parents à l'élaboration et au suivi du projet éducatif de territoire.
- Mettre en place des concertations avec les familles dans le cadre de projets liés aux écoles (travaux du schéma directeur, travaux d'entretien) et étudier la possibilité d'une implication des familles dans le sens du 50/50, selon un cadre et des modalités à définir.



D. Favoriser des liens éducatifs sécurisants, favorables à l'épanouissement et au développement de l'enfant

a. Agir pour un accueil de qualité pour les tout-petits

- Promouvoir et garantir les valeurs et principes de la charte qualité d'accueil pour les tout-petits à Nantes : un accueil imprégné des valeurs de confiance, de respect, de bienveillance, de réciprocité du lien, d'équité et d'égalité, de transparence, et de tolérance. Ces valeurs doivent être mises en œuvre grâce à du conseil, du soutien, du partage, de la transmission, de l'écoute, de la disponibilité, de la co-éducation, de l'adaptation, de l'ouverture à l'autre, de l'épanouissement et de l'éveil.
- Garantir la prise en compte des besoins élémentaires du jeune enfant (sécurité affective et psychologique : soins quotidien, maternage, nutrition, sommeil...) au sein des multi-accueils municipaux et des écoles maternelles (toute-petites sections).

b. Animer la Charte de l'accueil du jeune enfant et de sa famille à l'école maternelle et en accueil de loisirs

- En partant de la charte et des fiches ressources, identifier annuellement dans chaque école maternelle les axes à travailler en partenariat pour améliorer la prise en compte des besoins des enfants d'âge maternel et de leur famille, l'organisation et le travail des professionnels au sein de l'école et avec l'accueil de loisirs.
- Assurer des temps d'échanges inter-professionnels sur ces sujets.
- Développer des ressources pour accompagner les équipes de maternelle (fiches ressources élaborées en partenariat, cellule ressource maternelle, interventions auprès des encadrants...).



c. Favoriser les liens entre les familles et l'école, notamment sur le temps du 16h après la classe

- Favoriser la participation et l'implication des parents dans l'école sur les différents temps de l'enfant.
- Contribuer au dialogue entre parents et enseignants.
- S'appuyer sur le rôle de médiation des acteurs associatifs dans la relation famille-école.
- Favoriser la participation des familles aux évolutions proposées sur le temps périscolaire : développer les comités périscolaires.
- Proposer aux parents et aux enfants de participer à des activités-temps forts sur le temps périscolaire.
- Initier des activités comme support d'apprentissage du français.
- Bénéficier d'espaces de rencontres, de mobilisation des parents dans l'école.
- Initier/favoriser des réseaux de solidarité entre parents.

d. Animer les dynamiques territoriales et les collectifs de professionnels en prenant en compte les besoins de l'enfant, de l'adolescent et du jeune.

- Adapter l'offre périscolaire et extrascolaire aux rythmes des enfants et des adolescents.
- Prendre en compte le bien être de l'enfant de façon différenciée entre la maternelle et l'élémentaire et le collège.
- Construire une dynamique éducative de quartier, par l'animation des instances de dialogue dans les quartiers (réseaux parentalité, réseaux numérique, groupes territoriaux jeunesse).
- Développer la coordination de proximité au sein des équipes école et entre équipes école autour de projets communs.
- Favoriser la lisibilité et la cohérence des projets conduits sur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (actions liées à la culture scientifique articulées les temps scolaire et périscolaire, éducation artistique et culturelle, parcours nature...), notamment par le déploiement d'un portail éducatif commun.
- Dans le cadre de la cité éducative du Grand Bellevue, renforcer les liens entre les acteurs et au sein d'un collectif de professionnels pour amplifier la dynamique du territoire (cf. p.26 « Favoriser l'accueil des enfants et adolescents du voyage, des enfants vivant en bidonville »).



- Participation des parents d'élèves aux instances de gouvernance LLO et aux groupes de travail.
- Place des parents accompagnant dans les projets et les sorties.
- Démarche de concertation 16h après la classe.



e. Développer des actions de formation et d'échange de pratique pour qualifier l'offre et favoriser la cohérence éducative

- Mettre en place des temps de formation en accompagnement de projets se déroulant sur le temps scolaire ou périscolaire à destination des enseignants, animateurs, ATSEM (lecture écriture, sciences et EDD, EAC...).
- Développer des temps d'échange de pratique réunissant des professionnels autour de thématiques communes (accueil des 2-3 ans en maternelle, pause méridienne, management, prévention du harcèlement, inclusion...).
- Accompagner et soutenir la formation des éducateurs (bénévoles et professionnels).
- Développer la diffusion d'approches innovantes dans les domaines de la culture scientifique et technique et environnementale, de la lecture et de l'écriture.
- Former les bénévoles et professionnels des associations d'accompagnement à la scolarité, favoriser les échanges de pratiques.
- Initier, mettre en place et accompagner des formations et espaces d'échange de pratique entre acteurs en lien avec les adolescents et les jeunes au niveau des territoires.
- Participer à la programmation des séminaires et formations proposés par la MDA et diffuser l'offre aux acteurs.



- Formation conjointe des enseignants et des animateurs périscolaire dans le cadre des projets EDD conduits dans les jardins de leur école et les projets liés à l'aménagement et de la cour d'école.
- Formation des animateurs LLO dans le cadre des clubs sciences et EDD.
- Convention centre pilote La main à la pâte : mise en place de l'Accompagnement scientifique et technique à l'école primaire (ASTEP) avec l'université.
- Formation sur l'accueil du jeune enfant à l'école maternelle (animateurs, ATSEM travaillant en REP et leurs encadrants).

E. Lutter contre toutes formes de violences faites aux enfants et aux jeunes, dont le harcèlement scolaire

a. Lutter contre les violences dès la petite enfance

- **Accueillir prioritairement au sein des MAPE municipaux des enfants orientés**, et agir en prévention auprès de ces familles.
- **Sensibiliser les professionnels** pour pouvoir alerter en cas de suspicion de situation de violence.

b. Lutter contre les violences au sein de l'école

- **Lutter contre le harcèlement** (au sein de l'école ou virtuel) :
 - Mener des actions de prévention à l'école en travaillant la question du respect de soi et des autres.
 - Sensibiliser et former l'ensemble des professionnels de la communauté éducative au repérage de situations de harcèlement basses ou hautes à travers des cursus communs (agents municipaux, périscolaire, enseignants).
- **Former les professionnels** à des postures professionnelles cohérentes, bienveillantes et positives, entre eux et envers les enfants (formation au développement des compétences psychosociales).
- **Mieux repérer et signaler les violences** dont les enfants sont victimes au sein de l'école en sensibilisant, en formant les professionnels.

c. Lutter contre les violences dont les enfants sont victimes en dehors de l'école

- **S'appuyer sur les bilans de santé individuels** et les actions de santé collectives pour prévenir et lutter contre les violences faites aux enfants (dont les violences sexuelles).
- **Développer le partenariat avec des associations de prévention** et de lutte contre les violences faites aux enfants, qui facilitent la libération de la parole et les messages préventifs.
- **Établir un guide pratique interne sur la protection de l'enfance** à l'usage des professionnels du champ de l'enfance et de l'adolescence.
- **Sensibiliser les professionnels** au repérage et aux procédures de remontée d'informations dans le cadre de la protection de l'enfance.
- Au sein de Citad'elles, lieu d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences, **accueillir et écouter les enfants co-victimes**, avec une prise en charge par un professionnel de l'enfance, et construire au sein de Citad'elle un vers parcours d'accueil des enfants.
- **Structurer une démarche de santé communautaire** sur le sujet des violences éducatives.

d. Prévenir les violences sexistes et sexuelles en agissant auprès des professionnels et auprès des enfants et des jeunes

- **Renforcer les actions d'éducation à la santé** conduites dans les écoles sur le temps scolaire, mais également sur les temps périscolaire et d'accueil de loisirs, sur le sujet de l'égalité filles-garçons et des discriminations.
- Au sein des collèges et des structures fréquentées par les adolescents, **soutenir et accompagner les actions qui favorisent le vivre ensemble**, dont la thématique « fille/garçon » dans une démarche de respect de la mixité et d'égalité. Sensibiliser les adolescents aux questions de violences sexistes et sexuelles.
- **Recenser et proposer aux collèges différents supports d'animation de prévention** des violences dont le cyber-harcèlement et le cybsexisme.

e. Lutter contre les violences au sein du collège

- **Favoriser un climat apaisé** grâce au dispositif des médiateurs à l'école, qui agissent en prévention pour améliorer le lien entre les adolescents (médiation par les pairs) et pour améliorer le lien entre les parents et l'institution scolaire, et qui peuvent également animer des actions collectives de prévention.
- **Suivre et accompagner les actions initiées** avec les collèges dans le cadre de l'action climat scolaire coordonnée par la Maison des Adolescents.



F. Favoriser le lien des enfants au dehors et à la nature

a. Réinventer les espaces extérieurs des enfants afin de favoriser le bien-être des enfants, le rapport à la nature et un usage mixte entre les filles et les garçons

- **Réinventer les cours d'école autour de nouvelles ambitions :** climatiquement adaptées, inclusives et égalitaires, insérées dans leur quartier, écogérées et vivantes, ludique et éducatives.
- Dans ce cadre, **réaliser des projets d'aménagement en associant de façon étroite les enfants et les communautés éducatives à la conception**, et en accompagnant les nouveaux usages.
- **Concevoir des jardins de crèches végétalisés et ludiques**, et déployer les projets de crèche nature : compost, potagers, sortir par tous les temps... créer une crèche de plein air.
- **Développer de nouveaux modes de relation éducative en extérieur :** faciliter la classe ou les activités en plein air, notamment via le nouvel accompagnement « *Ma classe nature* » proposé par le Séquoia pour connaître la biodiversité dans l'école, le quartier et le territoire.
- **Contribuer à l'appropriation des espaces extérieurs dans les enceintes** par les communautés éducatives en les positionnant au cœur des aménagements, encourager et développer le lien avec les espaces naturels environnants, accompagner les acteurs éducatifs, en tenant compte de leurs contraintes, pour qu'ils investissent tous les espaces naturels comme des supports éducatifs.



65

espaces extérieurs réinventés (dont 52 cours d'école et 13 jardins de crèche nature) d'ici 2026

b. Favoriser les sorties dans des espaces de nature

- **Mettre en œuvre le Parcours nature** qui propose un itinéraire de 10 expériences sensibles aux enfants nantais de la petite section au CM2.
- **Poursuivre les classes « grand air »** développées à Port Barbe sur le temps scolaire.
- **Étudier l'optimisation de l'utilisation des autres sites « grand air »** pour mener des activités grand air et environnement sur le temps scolaire, et sur des temps familiaux.
- **Faciliter les sorties de classe en plein air** par la prise en charge d'un transport au sein du département.
- **Poursuivre les actions éducatives menées dans les parcs** sur le temps scolaire (maternelle et élémentaire), et sur le temps libre, et renforcer la participation des parents.
- **Développer des animations éducatives liées au potager dans les quartiers** (via les paysages nourriciers).
- **Développer les projets d'éducation artistique et culturelle** mêlant nature et culture, nature et arts.



- Dimanches à la ferme pour les familles.
- Transhumance des moutons entre les parcs.
- Développer des sorties « hors les murs » pendant le temps périscolaire du soir.



G. Adapter et moderniser le patrimoine scolaire

■ Adapter et moderniser le patrimoine scolaire pour répondre à la pression démographique et ainsi accueillir davantage d'enfants, et offrir aux écoliers nantais les meilleures conditions qui soient pour bien grandir et s'épanouir à l'école.

■ Poursuivre le schéma directeur des écoles, et ses 23 opérations d'extension-restructuration d'écoles et la création de 9 nouvelles afin d'accueillir ainsi des dizaines de nouvelles classes, des nouveaux restaurants avec selfs, des bibliothèques, des salles polyvalentes ouvertes sur le quartier, des locaux qualitatifs pour le périscolaire et les accueils de loisirs, des locaux accueillants pour les enfants comme pour les adultes et permettant de rééquilibrer les effectifs scolaires de nombreuses autres écoles.



Dans le cadre des opérations du schéma directeur :

- créer des selfs dans 15 écoles ;
- créer dans 8 écoles des espaces sportifs ouverts sur le quartier (accès aux associations sportives pendant les temps sans enfants) ;
- créer dans 20 écoles des salles polyvalentes ouvertes sur le quartier.

Ces projets poursuivent de nombreux objectifs : l'augmentation des capacités d'accueil, l'ouverture sur le quartier, la transition écologique, la qualité des espaces extérieurs, la qualité de la restauration scolaire, la concertation.

- Créer des locaux permettant d'accueillir un dispositif d'inclusion à chaque nouvelle opération de restructuration-extension d'école.
- Développer le pouvoir d'agir de la communauté éducative.
- Mettre à disposition progressivement dans toutes les écoles (nouvelles, en rénovation et anciennes) des stationnements vélo de qualité, abrités et sécurisés pour les enfants et les encadrants (enseignants et agents périscolaires) ainsi que des stationnements trottinettes.
- Mener une réflexion sur l'amélioration des sanitaires.

H. Adapter l'environnement urbain aux besoins et aux pratiques des enfants et des adolescents

- Promouvoir, dans l'aménagement urbain, une ville à hauteur d'enfants.
- Associer les enfants et les jeunes à la conception des équipements, des espaces, des projets qui les concernent (cf. p.47 « Former à être des citoyens actifs en développant le pouvoir d'agir et la participation à tous les âges »).
- Outiller les professionnels pour organiser ces démarches de participation.
- Impliquer les jeunes dans la mise en œuvre des projets auxquels ils sont associés.
- Favoriser un urbanisme favorable à la santé, en promouvant à travers l'aménagement le développement des mobilités actives.





3... Développer les compétences clés pour la citoyenneté d'aujourd'hui et de demain

Accompagner les enfants et les jeunes à bien grandir dans un monde qui se transforme de plus en plus vite est devenu un enjeu stratégique. Transition écologique, transition numérique, défi démocratique, les enfants grandissent dans une société qui connaît des mutations rapides. Donner les moyens aux enfants de comprendre, de s'impliquer et de prendre leur place dans cette société est une priorité.

Faire la ville avec les enfants, leur permettre de s'exprimer, de s'engager, de développer leur réflexion, mais également de vivre les valeurs de l'égalité et de la laïcité sont des briques essentielles dans la construction de l'enfant et du jeune et de son émancipation.

Mobilisés depuis des années sur ces enjeux, la Ville de Nantes et leurs partenaires réaffirment leur attachement à ces valeurs et ces principes, qu'ils s'attachent à traduire dans la vie quotidienne, et dans les projets menés sur les territoires, dans la logique du parcours citoyen.

A. Développer les compétences psychosociales

a. Mener des actions de sensibilisation et de formation aux CPS (compétences psychosociales)

■ **Sensibiliser les adultes et les former aux compétences psychosociales** : cours d'empathie, respect de soi et des autres, analyse critique, communication non violente...

■ **Mener des actions auprès des enfants et jeunes et leurs familles pour développer les compétences psychosociales.**

■ En partenariat avec l'APAJH, mener l'expérimentation Li&Di : chaque proposition de l'action vise le développement optimal de la communication et du langage chez l'enfant en s'appuyant sur les forces de l'environnement et le renforcement des ressources de ses acteurs, en s'appuyant aussi sur le développement des compétences psychosociales pour chaque enfant.

FOCUS

Les compétences psychosociales (CPS) désignent les aptitudes qu'une personne mobilise pour faire face aux exigences de la vie quotidienne et prendre part opportunément à la vie sociale. Ces compétences ont pour objectifs d'améliorer les relations à soi, aux autres et aux apprentissages. Elles sont reconnues comme un facteur-clé de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale.

LES 10 COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

■ Compétences cognitives

- Avoir conscience de soi, s'autoévaluer positivement
- Avoir une pensée critique
- Avoir une pensée créative
- Savoir résoudre des problèmes
- Savoir prendre des décisions constructives

■ Compétences émotionnelles

- Savoir gérer ses émotions
- Savoir gérer son stress

■ Compétences sociales

- Savoir communiquer efficacement
- Être habile dans les relations interpersonnelles
- Avoir de l'empathie pour les autres



b. Former à la coopération et au partage

- **Mener et promouvoir des projets collectifs** permettant aux enfants et aux jeunes de s'investir, de trouver chacun sa place, de participer activement et d'être à l'écoute des autres.
- **Favoriser la coopération et l'échange d'expériences** entre les écoles et organiser une semaine de la citoyenneté des enfants.
- **Développer l'empathie, l'exercice de la coopération et du partage** par des activités adaptées.



- Organiser des chantiers ado (projets avec réalisation collective de mobiliser urbain, amélioration des espaces naturels, suivi de fouilles archéologiques, habillage d'un local de tri avec des artistes).
- Scop ado.



B. Former à être des citoyens actifs en développant le pouvoir d'agir et la participation à tous les âges

a. Connaître ses droits, ses devoirs, promouvoir les droits des enfants et la citoyenneté

- **Mener des animations** pour permettre aux enfants et aux adolescents de mieux connaître leurs droits et devoirs.
- **Mener des actions de promotion des droits des enfants** en lien avec les partenaires associatifs.



- Au sein des collèges organiser l'exposition Questions de justice, permettant aux collégiens de 4^e et 3^e de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux.
- Poursuivre ces actions dans d'autres lieux (centres socio-culturels, maison de la tranquillité publique, accueils de loisirs, écoles élémentaires) et auprès d'autres publics (enfants dès 9 ans).
- Mettre en place des actions partenariales de prévention à la citoyenneté pendant les animations sportives menées pendant les vacances.
- Faire connaître la convention internationale des droits de l'enfant par des animations organisées sur les temps périscolaires et extrascolaires.

b. Promouvoir une ville à hauteur d'enfant, notamment par l'intégration de la parole des enfants dans les démarches de dialogue

- **Créer les conditions de l'expression des enfants** par des animations adaptées à leur âge (expression orale ou par l'écrit), et valoriser cette expression.
- **Dès la petite enfance, développer la capacité des enfants à connaître les émotions**, les décrire et apprendre à les verbaliser pour mieux les intégrer et les traverser.
- **Mieux prendre en compte la parole des enfants**, notamment via les comités périscolaires, conseils d'école ; créer des espaces de participation dans les écoles et les accueils de loisirs.
- **Recueillir la parole des enfants dans les projets d'aménagement des écoles** : cours d'école, bâtiments...
- **Organiser la participation des enfants et des jeunes dans les dispositifs de dialogue citoyen** et définir une vision structurée des enjeux, attendus et méthodes autour de la participation des enfants ; identifier les projets (conception d'aménagement, d'équipement, élaboration de politiques publiques) pour lesquels la participation des enfants et des jeunes peut être sollicitée et outiller les professionnels pour organiser cette participation (cf. p.43 « Adapter l'environnement urbain aux besoins et pratiques des enfants et des adolescents »).
- **Favoriser l'émergence de projets d'enfants/adolescents.**
- **Encourager l'expression des enfants/adolescents** (journaux de quartiers, projets EAC...).
- **Promouvoir et soutenir les initiatives concourant à la participation des enfants et des jeunes** sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaire (conseils d'enfants...).
- **Développer le pouvoir d'agir de la communauté éducative**
- **Valoriser les projets et les réalisations** des enfants, ados et jeunes auprès de leurs familles et des habitants.
- **Construire et mettre en place des actions intergénérationnelles** dans le cadre de la feuille de route longévité métropolitaine.



873

enfants ont participé au vote pour nommer 5 écoles
(Alice Guy, Germaine Tillion, Claire Brétécher, Jane Vialle, Alice Milliat)

- Mener des projets d'écriture de terrain animés par le centre ressource ville dans le cadre des parcours éducatifs artistiques et culturels (PEAC).
- Associer les enfants dans les projets, les règles de vie (périscolaire, accueil de loisirs).
- Associer les adolescents à la refonte des espaces ados, et notamment au projet et à la conception des espaces à Nantes Nord, à Bellevue.
- Sur l'été envisager des espaces éphémères dans des parcs conçus pour et avec des ados.
- Création des Jeunes Explorateurs, des jeunes du territoire à qui l'on propose de se rassembler en collectif afin de produire des analyses et des préconisations sur un sujet de leur choix. Les groupes sont accompagnés et formés à des techniques d'enquête, d'observation et de recueil de paroles. Les résultats de leurs travaux ont vocation à être présentés aux institutions et aux acteurs du territoire, et à alimenter la construction des politiques publiques locales.
- Poursuivre les projets d'écriture et lecture.



c. Prévenir la délinquance ou les incivilités par des actions de sensibilisation

- **Étudier le déploiement de la Semaine de la citoyenneté** développée à Malakoff sur les autres quartiers prioritaires.
- **Mener des animations de sensibilisation au sein des collèges** permettant aux collégiens de 4^e et 3^e de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux.
- **Poursuivre ces actions dans d'autres lieux** : centres socio-culturels, maison de la tranquillité publique, accueils de loisirs, écoles élémentaires et auprès d'autres publics (enfants dès 9 ans, parents).
- **Participer à des actions de prévention en partenariat sur le territoire** : usage de drogue, conduites à risque, prévention des rodéos, sécurité routière, relations avec la police...
- **Identifier et/ou accompagner et/ou soutenir territorialement des actions de prévention des incivilités et conduites à risque** des adolescents et des jeunes adaptés aux problématiques identifiées.
- **Sensibiliser au bien vivre ensemble** et aux enjeux de laïcité.



C. Favoriser la mixité, l'égalité filles-garçons, le droit à la différence et la lutte contre les discriminations

a. Développer des espaces favorisant la mixité entre les filles et les garçons, qu'il s'agisse d'espaces publics, d'espaces dans des structures, ou des cours d'écoles et jardins de crèche

- **Repenser les cours d'écoles et les jardins de crèche** pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons et l'inclusion (cf. p.40 « Favoriser le lien des enfants au dehors et à la nature »). Étendre cette réflexion à d'autres équipements (accueils de loisirs, maisons de quartier...).
- **Concevoir des espaces apaisés, sécurisés, propres**, pour que les adolescents s'y retrouvent sur leur temps libre, en favorisant la concertation des jeunes, en envisageant l'utilisation de budgets participatifs pour qu'ils les réalisent directement.
- **Expérimenter des espaces tiers dans des structure et/ou espaces publics** (ex : Lisa Bresner) pour les adolescents, lieux où ils peuvent se retrouver entre pairs en sécurité sans avoir à s'inscrire et/ou participer à une offre.



b. Lutter contre les stéréotypes de genre, favoriser la mixité dans les animations organisées avec et pour les enfants et les adolescents

- **Sensibiliser les enfants et les adolescents à l'égalité filles-garçons et LGBTQI+** et développer des activités non genrées dans les accueil de loisirs et séjours, via notamment la formation des professionnels intervenant auprès des enfants et ados aux enjeux d'égalité femmes-hommes/filles-garçons et LGBTQIA+.
- **Sensibiliser et former les professionnels.**
- **Sur le temps périscolaire ou extrascolaire des enfants, développer des animations favorisant la mixité.**
- **Intégrer la lutte contre les stéréotypes dans l'acquisition de jeux et jouets.**
- **Promouvoir des livres de jeunesse luttant contre les stéréotypes.**
- **Mener des actions de sensibilisation aux relations filles-garçons dans les écoles élémentaires, les collèges, les centres socioculturels...**

- Expérimentation de ludimalles pour jouer autrement dans la cour.
- Conduite d'action d'éducation pour la santé autour des relations fille-garçon au sein des écoles élémentaires (santé globale).
- Briser le tabou des règles (expositions et distributeurs de protections périodiques 0 tabou).
- Organisation de l'exposition Fais pas genre (partenariat Résonantes) pour sensibiliser les 14 - 17 ans aux questions de violences sexistes et sexuelles.



C. Tendre vers un équilibre dans la dépense publique entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes

- Établir un diagnostic sur le budget alloué aux loisirs selon le genre afin d'évaluer l'équilibre de la dépense publique.
- Former les éducateurs sportifs aux compétences psychosociales.
- Travailler sur une communication non-genrée pour les sports.

C. Faire vivre la mixité sociale et culturelle

- Identifier et développer les espaces et occasions d'altérité entre adolescents et jeunes de genre, de milieux sociaux, de conditions de vie différents.
- Encourager et accompagner les jumelages et échanges des écoles nantaises avec les écoles d'autres villes européennes et accompagner la mobilité des jeunes.
- Poursuivre le développement de l'enseignement bilingue Français-Breton en créant de nouvelles filières publiques.

e. Lutter contre toutes les discriminations

- Prévenir et sensibiliser aux enjeux de lutte contre les discriminations autres que celles liées au genre (droit à la différence, respect, tolérance).



D. Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique

- Accompagner la construction de l'esprit critique et le vivre ensemble des enfants et des jeunes par des échanges sur tous les sujets qui les concernent, via des animations adaptées (discussions, débats, ateliers philo, rencontres).
- Évaluer l'offre en éducation aux médias et à l'information, des usages des écrans à l'âge primaire dès la maternelle.
- Mener des actions d'éducation aux médias, au numérique (réseaux sociaux, fake news...) sur le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire.
- Expérimenter dans quelques écoles pilotes des actions de sensibilisation auprès des enfants et leurs familles en lien avec les communautés éducatives des écoles et les acteurs locaux de la médiation numérique.
- Animer des interventions en classe et auprès des familles (parents et futurs parents) sur les écrans (sobriété des usages, bon usage des écrans).
- Sensibiliser les professionnels à ces usages et repères, et définir un cadre d'utilisation pour tous les professionnels en contact avec les enfants sur leur propres usages en présence des enfants.
- Identifier, soutenir et accompagner les acteurs et actions en lien avec l'analyse critique, l'éducation aux médias et l'éducation au numérique qui agissent en direction des adolescents et des jeunes.
- Initier et/ou mettre en place et/ou accompagner des temps de formation et d'échanges de pratique autour de la manière d'aborder des sujets controversés d'actualité (laïcité, droit d'expression, égalité filles-garçons etc.), avec des enfants, des adolescents et jeunes.



- Animer des espaces multimédias (5 espaces Accord), où des animateurs accompagnent les jeunes ou les adultes dans l'usage du numérique : photo, vidéo, utilisation de la tablette, réseaux sociaux, formations...
- Mener des projets d'éducation aux médias auprès des adolescents, pour sensibiliser les jeunes au traitement de l'information et les aider à se positionner face aux multiples sources d'informations reçues et pour rendre visible leur parole de manière positive (Accord).
- Mener des ateliers philo...



E. Développer des actions d'éducation à la transition écologique



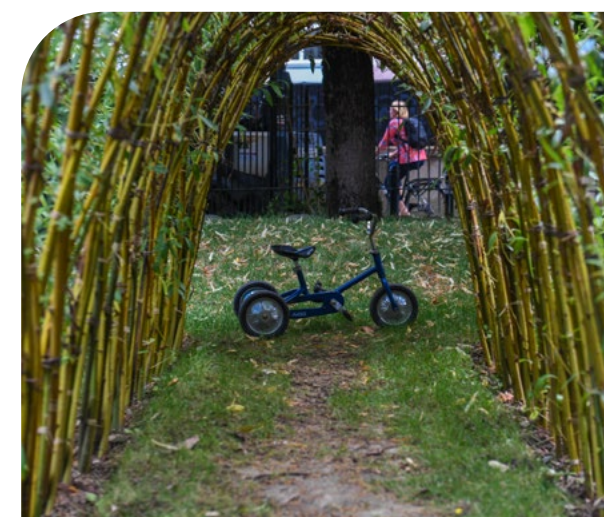
- Accompagnements pédagogiques Séquoia : sur les chemins de l'E3D, Ma classe nature, Inventuriers des Sciences.
- Poursuivre les projets sur le temps scolaire et extrascolaire, notamment le club science du Perray (Accoord), le programme petite ourse (avec les Francas), Effervesciences avec l'Accoord, les accueils de loisirs et les espaces ado, le Muséum, le Planétarium.
- Programme d'animations pédagogiques sur la nature, le jardin, l'environnement organisées dans 4 parcs nantais sur le temps scolaire (animations Nature et jardins).
- Animations menées par Écopôle et ses partenaires au sein des écoles sur les thématiques biodiversité, déchets, eau, énergie, mobilité (pilotage Nantes Métropole).

a) Poursuivre et renforcer l'éducation dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) dont l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD)

- Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Accompagner les partenaires éducatifs dans le développement de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, et à la CSTI, se déclinant sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), s'appuyant sur la rencontre entre des enfants, des acteurs éducatifs et des acteurs experts.
- Décliner la démarche d'investigation en science dans les accompagnements CSTI et EDD qui vise à mettre les enfants au cœur des projets pour qu'ils soient acteurs de la construction de leur savoir (dans les projets conduits par le Séquoia ainsi que les projets conduits par l'ensemble des partenaires intervenant auprès des enfants).
- Identifier le Séquoia et le Muséum comme pôles ressources auprès de la communauté éducative pour les champs thématiques relevant de l'éducation à l'EDD et à la CSTI.
- Décliner la démarche d'investigation en science dans les accompagnements CSTI et EDD qui vise à mettre les enfants au cœur des projets pour qu'ils soient acteurs de la construction de leur savoir (dans les projets conduits par le Séquoia ainsi que les projets conduits par l'ensemble des partenaires intervenant auprès des enfants).

b) Développer l'éducation à la transition écologique, notamment grâce à l'école nature et la crèche nature

- Mener des animations éducatives sur le jardin et la nature de façon coordonnée avec les acteurs associatifs dans les quartiers (notamment prioritaires) en faveur du cadre de vie et de l'environnement.
- Développer des chantiers ados sur l'environnement et le développement durable.
- Inciter à venir à pied, à vélo, à trottinette par les animations d'écomobilité (cf. p.56 « Développer les conditions de l'autonomie dans les déplacements »).
- Mettre en œuvre le Parcours nature permettant de proposer un itinéraire de 10 expériences nature sensibles aux enfants nantais (cf. p.40 « Développer le rapport à la nature »).
- Accompagner les acteurs éducatifs pour qu'ils investissent les espaces naturels comme des supports éducatifs (cf. p.40 « Favoriser le lien des enfants au dehors et à la nature »).
- Déployer le dispositif d'écomobilité scolaire (cf. p.56 « Développer l'autonomie des enfants, notamment dans les déplacements et grâce à des espaces publics accueillants »).
- Développer des actions d'éducation à la transition écologique dès la petite enfance (cf. p.14 « Favoriser l'ouverture au monde dès la petite enfance »).
- Développer un parcours d'éducation à l'alimentation et des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles ou de rencontres avec les producteurs locaux (cf. p.31 « Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation plus saine et responsable »).
- Promouvoir les écoles labellisées E3D et mettre en visibilité cette labellisation dans les écoles concernées.
- Accompagner le déploiement d'éco-délégués dans les écoles et les collèges.
- Suivre l'expérimentation « une ferme-une école » portée par le GAB44, écopôle et la DATE pour une déclinaison sur Nantes en 2025-2026.
- Former les animateurs périscolaire et extrascolaires à la transition écologique pour qu'ils deviennent des ambassadeurs.



1600
animations par an
proposées dans le cadre
du parcours nature



F. Développer l'autonomie des enfants, notamment dans les déplacements (vélo) et grâce à des espaces publics accueillants

- Favoriser pour les enfants et les adolescents la découverte de la ville et la mobilité, l'apprentissage des déplacements.
- Déployer le dispositif d'écomobilité scolaire piloté par la Métropole s'appuyant sur un diagnostic, la réalisation d'aménagements aux abords de l'école et la conduite d'actions pédagogiques.
- Avec l'aide de Nantes Métropole, développer des supports de communication permettant d'identifier les chemins sécurisés et les durées de trajet en mode actif pour se rendre à l'école.
- Réaliser les aménagements favorisant le stationnement de qualité sécurisé et abrité des vélos et trottinettes des enfants et des équipes éducatives dans les écoles.
- Développer l'apprentissage du vélo des CM1-CM2, prioritairement en QPV et le nombre de sites d'apprentissages (objectif 2026 : 4 sites à Nantes).
- Mener des animations de sensibilisation à l'écomobilité dans les classes ou sur l'espace public et dans les entreprises des services de mobilité de la Métropole.
- Poursuite du défi « Émile le serpent mobile », une campagne pour encourager les enfants et leurs parents à adopter des modes de transport plus actifs.
- Développer l'urbanisme favorable à la santé : par la façon de concevoir les espaces publics, favoriser l'autonomie des enfants dans les déplacements courts à pied/à vélo (cf. p.43 « Adapter l'environnement urbain aux besoins et aux pratiques des enfants et des adolescents »).
- Élargissement du « territoire d'influence » des enfants et des adolescents à partir de projets de sorties adaptés (temps extrascolaire mercredi et vacances scolaires), des rallyes urbains, des sorties scolaires à pied et en transports en commun.
- Lutter contre l'effet quartier en favorisant l'appropriation de la ville par les adolescents à travers l'usage régulier des transports publics et mobilités douces et faciliter ainsi un usage autonome des différents modes de transports.



- Développement d'un programme de 4h30 de cours de vélo pour les CM1 des écoles du dispositif écomobilité scolaire depuis 2017.
- Animations réalisées par LLO sur l'apprentissage du vélo (animations à l'appui d'une piste d'apprentissage installée sur cours) : intervention dans une dizaine d'écoles par an sur 3 semaines, toutes les classes GS à CE2.
- Expérimentation de sorties vélo, précédée d'ateliers vélo (entretien, sécurité routière).
- Poursuite de l'évaluation du niveau de maniabilité à vélo de tous les CM2 sur la piste de sécurité routière de la ville à La Beaujoire.

G. Favoriser la découverte des métiers

- Développer des actions partenariales innovantes qui impliquent le jeune dans une démarche d'orientation et de construction de son parcours de formation vers un projet professionnel.
- Proposer une alternative aux risques de démobilité scolaire par le développement des chantiers « découverte » adolescents en s'appuyant sur l'expérimentation initiée sur le quartier Est.
- Consolider le partenariat avec l'Éducation nationale dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- Poursuivre les partenariats avec les collèges volontaires autour de l'accueil des stagiaires de 3^e au sein de nos collectivités, et élargir aux stages de seconde avec les lycées.
- Développer la connaissance et les actions de médiation vers la plateforme numérique d'accès aux stages pour permettre aux plus éloignés de s'en saisir.
- Poursuivre l'approche ciblée et corrective en direction des établissements et des élèves ayant moins de ressources, par la mobilisation des clubs d'entreprises auprès de collèges partenaires de la Métropole.
- Accompagner les adolescents et leurs familles dans leur parcours d'avenir (stage, orientation) au sein des espaces ado.
- Prendre en compte la question de l'égalité filles-garçons dans l'accompagnement à la découverte des métiers, de l'accès aux stages et de l'orientation en partenariat avec l'Éducation nationale.
- Développer des actions alternatives d'insertion sociale et professionnelle des jeunes éloignés des dispositifs de droit commun, notamment dans le cadre des « chantiers remobilisation » et du partenariat avec l'école de la seconde chance.
- Initier et/ou soutenir et/ou accompagner les projets de « forums métiers » du type forum des métiers Nantes Est, à partir des dynamiques partenariales locales.



- Forum des métiers Nantes Est.
- Chantiers « découverte et citoyenneté » ado, qui favorisent l'expérimentation et les premiers pas dans un environnement professionnel, à ouvrir le champ des possibles et accompagner les adolescents dans leur parcours d'orientation et leur parcours d'avenir, à créer des points de contacts et de rencontre entre les ados et les institutions.
- Parcours numérique de découverte des métiers, proposé par l'association La Place Des Métiers aux personnels enseignants des collèges volontaires, et vise à permettre la découverte des métiers à travers le support vidéo.
- Mentorat : en direction des collégiens, afin de leur (re)donner goût aux apprentissages ou de trouver leur voie d'orientation.



... Gouvernance, animation et évaluation du projet éducatif de territoire

La Ville de Nantes pilote le projet éducatif. Elle s'appuie sur la dynamique partenariale engagée depuis de nombreuses années pour partager avec toute la communauté éducative l'accompagnement des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours.

La Ville de Nantes s'engage à respecter les principes de la charte nantaise de la réussite éducative, dans la prise en compte des complémentarités des acteurs éducatifs. Les démarches de diagnostic partagé, d'innovation et d'évaluation permettront d'ajuster avec les acteurs éducatifs la déclinaison opérationnelle des enjeux prioritaires, dans le cadre des projets qui se déclineront progressivement sur les quartiers, tout au long du mandat.

Les modalités de gouvernance et d'animation doivent répondre à l'opportunité de renforcer la synergie partenariale et le dialogue entre tous les acteurs éducatifs, dans le respect des champs de compétences et complémentarités de chacun, à l'échelle du territoire nantais mais aussi des quartiers :

Nantes, ville amie des enfants



Dans le cadre de sa candidature au titre **Ville amie des enfants**, la Ville de Nantes s'est engagée sur 4 recommandations, intégrées au projet éducatif :

- considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement des enfants et des adolescents,
- œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons,
- tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté,
- faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et les jeunes afin de les associer aux projets de ville.

Ces thèmes feront l'objet de temps forts de 2021 à 2025, notamment dans le cadre des anniversaires de la convention internationale des droits de l'enfant.

Conformément au plan d'action intégré au dossier de candidature, plusieurs groupes de travail vont être organisés, en particulier sur les sujets suivants : lutter contre les violences faites aux enfants et aux jeunes, définir une politique de participation des enfants et des jeunes.

GOUVERNANCE

■ **Le comité de pilotage politique éducative***, composé d'élus municipaux représentant les différents publics, est l'instance de pilotage et de validation des engagements de la ville.

Il prépare le comité partenarial en se réunissant une ou deux fois par an.

Il est complété par des comités de pilotage spécifiques liés aux dispositifs et projets partenariaux (ex. EAC, PRE, cité éducative, cours d'école, crèche nature, parcours nature, etc) et des groupes de travail thématiques inter-institutions

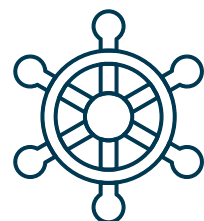
■ Il s'appuie sur un **comité technique**, rassemblant les directions concernées par la mise en œuvre du projet éducatif et les principaux partenaires (LLO, Accoord, Éducation nationale, CAF selon les sujets).



■ **Le comité partenarial** est une instance de dialogue avec les partenaires institutionnels.

- Une réunion annuelle (ou davantage si besoin)
- Participants : piloté par l'élue à l'éducation, il se compose de représentants institutionnels de l'Éducation nationale, du service départemental jeunesse engagement et sports, de la caisse d'allocations familiales, du Département, des services de la Ville et ses principaux partenaires (délégataires périscolaire et extrascolaire), des fédérations populaires (Céméa, FAL, Francas), du réseau parentalité, des représentants parents d'élève élus.
- Objectifs : partager chaque année les avancées du projet éducatif, les principaux indicateurs, ainsi que les freins rencontrés et les leviers à mobiliser par chaque partenaire.

* Piloté par l'élue à l'éducation, rassemblant dans sa forme restreinte les élus aux délégations suivantes : activités périscolaires, école nature, éducation à l'environnement et au numérique ; restauration scolaire ; coopération échanges et citoyenneté dans l'école ; personnes handicapées, accessibilité universelle et populations roms ; égalité, ville non sexiste, lutte contre les discriminations et vie associative ; jeunesse et adolescence ; petite enfance, familles et parentalité ; solidarités et inclusion sociale ; proximité, dialogue citoyen, politique de la ville, monde économique et emploi ; santé. Ce comité de pilotage s'étend à d'autres élus en fonction des sujets abordés, et aux directions municipales associées.



PILOTAGE DU PROJET ÉDUCATIF

La direction de l'éducation fédère les directions municipales qui mettent en œuvre le projet éducatif

■ À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

via l'animation du comité technique et des instances

■ À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

les territoires éducatifs animent le projet éducatif dans les quartiers nantais. Les responsables de territoire et les responsables des projets transversaux animent le projet à l'échelle des territoires éducatifs. Au niveau des écoles, les cadres de proximité sont en lien avec les directions d'école, les directions d'accueil périscolaire, les directions d'accueil de loisirs pour mettre en place des projets et travailler la cohérence éducative. Ils ont vocation à être en lien avec les acteurs du quartier (établissements, petite enfance, sports, culture, santé...).

Au quotidien, le projet éducatif peut irriguer les projets et actions plus spécifiques au sein des projets d'écoles, des projets pédagogiques et des projets d'établissements.

L'enjeu de ce projet éducatif est de fédérer l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs autour d'objectifs communs au cœur des territoires pour être traduit en actions au plus près des enfants, des jeunes et des familles, selon les problématiques et les dynamiques locales des quartiers, des établissements ou des projets.

■ INSTANCES INTERNES À LA VILLE DE NANTES

Le projet éducatif est également l'objet de temps spécifiques au sein des instances organisées au niveau des quartiers nantais :

› Instances de pilotage technique stratégique :

- comité d'arbitrage de la proximité (échelle direction de quartier) : projet éducatif une ou deux fois par an,
- instance stratégique QPV (échelle QPV) : territoire éducatif systématiquement invité, projet éducatif abordé plusieurs fois par an.

› Instances de pilotage politique :

- commissions locales de quartier (échelle quartier) : projet éducatif une fois par an,
- réunion des adjoints de quartier : projet éducatif 1 fois par an.



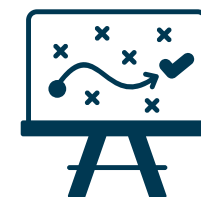
FÉDÉRER ET VALORISER PAR L'ANIMATION DE TEMPS FORTS

Afin de valoriser les réalisations menées sur les territoires et de faire vivre le projet éducatif, un mois Bien grandir à Nantes sera expérimenté à partir du printemps 2025, à destination des professionnels et des familles.

Au cours de ce mois seront proposés par les acteurs des territoires des ateliers, des portes-ouvertes, des débats et conférences pour valoriser les initiatives, créer du lien, et répondre aux questions des familles.

Cette programmation sera préparée notamment dans le cadre d'une démarche impulsée sur certains secteurs, pilotée par les territoires éducatifs en lien étroit avec un groupe projet (directions municipales petite enfance, quartier, jeunesse, LLO et Accoord) et les acteurs locaux (établissements, sports, culture, associations, associations de parents...), autour d'un thème identifié.

Le mois Bien grandir à Nantes pourra également valoriser des actions déjà organisées.



EXPÉRIMENTER

Certaines écoles pourront faire l'objet d'expérimentation en partenariat entre la Ville, l'Éducation nationale et les autres acteurs, notamment autour de :

- l'inclusion scolaire,
- l'aide au travail personnel,
- problématiques liées à des situations de vulnérabilité notamment hors école en REP/REP+/CLA,
- la charte maternelle.

Le principe étant que les différents partenaires mobilisent des moyens pour mener des expérimentations sur des actions issues du PEDT, adaptées à leurs besoins, et bénéficiant d'une évaluation qui puisse ensuite nourrir les autres écoles.

ÉVALUER

Pour ce PEDT renouvelé, il est proposé de faire appel à un accompagnement (par exemple via les fédérations d'éducation populaire membre du GAD44, recherche universitaire...) pour évaluer le prochain PEDT sur son rôle fédérateur, sur des périmètres à définir, autour de grandes questions évaluatives telles que :

- L'ensemble des parties prenantes se sont-elles appropriées le PEDT et se sentent-elles acteurs et actrices de sa mise en œuvre opérationnelle ?
- La gouvernance du PEDT favorise-t-elle les coopérations ?
- La mise en œuvre du PEDT favorise-t-elle la complémentarité des interventions, la qualité des activités proposées lors des différents temps et une continuité renforcée des parcours éducatifs ?
- Les activités proposées lors des différents temps répondent-elles bien aux besoins spécifiques des enfants, des adolescents, des familles et des territoires ?

Par ailleurs, la Ville de Nantes souhaite mener des évaluations dédiées sur des sujets plus précis (ex. cours d'école réinventées, espaces lieux accueil enfants/parents 6-12 ans...). Ce sujet fera l'objet d'un groupe de travail dédié avec les partenaires afin de définir les sujets d'évaluation, les modalités de ces évaluations et du partage de données afférent.

●●● ANNEXE 1 : convention internationale des droits de l'enfant



●●● ANNEXE 2 : objectifs de développement durable des Nations Unies



●●● ANNEXE 3 : les acteurs représentant la communauté éducative

Extrait de la charte nantaise de la réussite éducative (actualisé)

La réussite éducative se co-construit avec les enfants et jeunes, les parents, familles, adultes, associations, institutions, partenaires publics et privés, mobilisés pour le parcours de l'enfant et du jeune.

Directions de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole (éducation, petite enfance, vie associative et jeunesse, sports, santé publique, nature et jardins, tranquillité publique, culture, mobilités...)	Associations intervenant sur le temps périscolaire	Maison des Adolescents, équipements pour adolescents, centres socio-culturels
Multi-accueil petite enfance, assistants maternels, puériculteurs	Animateurs des centres de loisirs	Chercheurs, artistes, intervenants dans et hors écoles
Agents municipaux travaillant dans les écoles (ATSEM, concierges, agents d'entretien et de restauration)	Accoord et des associations de loisirs	Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), association départementale de prévention spécialisée (ADPS), Mission prévention, police municipale
Éducation nationale (enseignants, conseillers pédagogiques, directrices et directeurs d'écoles, chefs d'établissements, dans les écoles, les collèges, les lycées)	Programme de réussite éducative : intervenants et référents	Protection maternelle et infantile (PMI)
Enfants	Infirmiers psychologues, médecins scolaires, assistants sociaux	Caisse d'allocations familiales
Familles, parents, représentants des parents d'élèves, associations de représentants de parents	Animateurs et éducateurs sportifs	Agence pour la cohésion des territoires
Animateur·ice·s périscolaires Léo Lagrange Ouest (LLO)	Bénévoles et professionnels de l'accompagnement à la scolarité	Département, Région
	Associations d'éducation populaire (Francas, Céméa, LLO)	Services de l'Etat, préfecture
	Associations de soutien à la parentalité, associations menant des actions éducatives	Structures européennes
	Maisons de quartier	
	Établissements culturels (médiathèques, musées, équipements culturels et scientifiques, ludothèques)	

●●● ANNEXE 4 : cohérence éducative et temps d'échanges au sein des écoles

Objectif :

Au regard des enjeux de bonne collaboration au quotidien et de cohérence éducative, la Ville et l'Éducation nationale partagent la volonté d'identifier une proposition de cadre commun pour entretenir la relation partenariale entre tous les acteurs de l'école.

Au-delà des conseils d'école dont la composition et le contenu est déjà défini par les textes, il est proposé un socle commun de temps d'échanges et des bonnes pratiques identifiées dans certaines écoles et dont le déploiement est à encourager en fonction des projets et des disponibilités.

Socle commun

Cette identification a été travaillée par le groupe de travail Ville/directeurs d'école, validée fin 2022.

Intitulé	Participants	Objectifs	Fréquence
Trilatérale	Direction d'école/cadre de proximité/directeur accueil périscolaire Directeur accueil de loisirs	- Partage des informations/actualités - Recherche de cohérence partenariale - Travailler, consolider les organisations - Réunion thématique (selon actualités école) - Point conseil d'école	Trimestrielle à l'agenda
Réunion « utilisateurs » travaux	Directions école et périscolaire/coordinateur périscolaire/responsable de site/cadre de proximité	Concerter et informer la communauté éducative autour des opérations de travaux en site occupé : Schéma Directeur, opé globalisées, cours d'école..	Périodicité selon les besoins
Binôme ou trinôme : Directions école et accueil périscolaire/responsable de site	Directions école et accueil périscolaire/responsable de site	- Suivi gestion quotidienne - Projets partagés - Lien scolaire - périscolaire - Mutualisation des locaux	- Échanges informels au quotidien - Périodicité réunion selon les besoins
Prérentrée	Équipe Ville de Nantes + périscolaire/cadre de proximité + direction ALE (Accueil de Loisirs Enfance) si centre de loisirs dans l'école (invitation de la direction école)	- Favoriser l'interconnaissance - Préparation opérationnelle rentrée - Actualité de l'école	Annuelle
Réunion « plénière » école	Équipe ville/périscolaire/cadre de proximité + direction ALE si centre de loisirs (invitation de la direction école)	- Cohésion des équipes et modes coopératifs - Travail autour projet éducatif - Amélioration continue des organisations	Trimestrielle

Bonnes pratiques à encourager

Intitulé	Participants	Objectifs	Fréquence
Réunion « AG » de rentrée	Direction école/direction accueil périscolaire/responsable de site + équipes et parents d'élèves	- Présentation des équipes aux familles - Point fonctionnement scolaire et périscolaire - échanges directs /questions des parents	Annuelle
Élaboration « règles de vie » communes scolaire/périscolaire/extrascolaire	Directions école et accueil périscolaire/responsable de site ou cadre de proximité Accoord	- Définir des règles de vie communes pour les enfants de l'école et spécifiques selon les temps - Faire le lien avec le règlement intérieur de l'école et le projet d'animation périscolaire	Tri-annuelle
Conseil des maîtres/direction accueil périscolaire/responsable de site	Direction école/enseignants/ATSEM/responsable de site ou cadre de proximité	Partage de projets structurants pour une meilleure appropriation : projet d'école, périscolaire, charte maternelle.	Annuelle
Temps partenariaux ouverts aux parents	Directions école et périscolaire/responsable de site ou cadre de proximité/acteurs quartier/parents	- Créer du lien entre parents/école/ALSH - Faire connaître les structures éducatives du quartier - Travailler sur des enjeux éducatifs PEDT : parentalité, citoyenneté, nature, ...	Périodique

Table des matières

Introduction 4

1. Réduire les inégalités sociales.....8

A. Soutenir les familles en situations de précarité et leurs enfants pour favoriser la réussite éducative9	E. Soutenir les apprentissages, par une meilleure lisibilité et articulation de l'accompagnement proposé après la classe21
B. Lutter contre le non-recours des familles en situation de précarité aux dispositifs favorisant le développement de l'enfant11	a. Développer et valoriser les compétences du jeune enfant21
C. Favoriser la connaissance de soi et du monde en ouvrant le champ des possibles (numérique, culture, sport, éducation à l'environnement, loisirs...)12	b. Rendre lisibles pour les familles l'ensemble des dispositifs complémentaires favorisant la réussite scolaire de leur enfant21
a. Favoriser l'accès au numérique.....12	c. Qualifier l'aide au travail personnel réalisée sur le temps périscolaire du soir en élémentaire et l'articuler avec l'école21
b. Favoriser l'ouverture au monde dès la petite enfance 14	d. Poursuivre les actions d'accompagnement à la scolarité sur les territoires.....22
c. Favoriser l'ouverture et l'émancipation des enfants grâce au soutien des projets de classes découverte 14	e. Poursuivre la mise en œuvre de parcours de réussite éducative dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE) dans les quartiers prioritaires.....22
d. Favoriser l'ouverture artistique et culturelle.....15	f. Participer à l'offre éducative dans les collèges23
e. Structurer une offre d'activités éducatives sportives (dont l'apprentissage aquatique)..... 16	F. Accompagner le jeune enfant, l'enfant, l'adolescent dans les transitions (vers la maternelle, le collège, le lycée...) 24
f. Accompagner une offre de loisirs adaptée aux enfants, aux adolescents et aux besoins des familles17	a. Déployer les dispositifs passerelle d'entrée en scolarisation 24
D. Accompagner les enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers tout au long de leur parcours, sur l'ensemble des temps, et leurs familles.....18	b. Soutenir les projets de scolarisation des moins de trois ans 24
a. Accueillir les enfants dans des locaux adaptés et des dispositifs de scolarité inclusive 18	c. Accompagner les transitions vers le collège et vers le lycée.....24
b. Accueillir les enfants en situation de handicap dès la petite enfance 19	G. Agir pour la mixité sociale dans les champs de l'éducation et de la petite enfance25
c. Accompagner les familles des enfants en situation de handicap..... 19	H. Favoriser l'accueil des enfants et adolescents du voyage, des enfants vivant en bidonville..... 26
d. Accueillir à l'école et dans les loisirs grâce à une qualification des professionnels et des moyens adaptés20	I. La cité éducative du Grand Bellevue : une expérience partenariale pour la réussite des enfants et des jeunes27

2. Agir sur les conditions de vie et la santé globale.....28

A. Favoriser la santé des enfants et des jeunes, notamment la santé mentale, par des actions de prévention et de promotion de la santé..... 29	c. Favoriser les liens entre les familles et l'école, notamment sur le temps du 16h après la classe 36
a. Prévenir les inégalités sociales de santé de la Petite Enfance 29	d. Animer les dynamiques territoriales et les collectifs de professionnels en prenant en compte les besoins de l'enfant, de l'adolescent et du jeune..... 36
b. Prévenir et promouvoir la santé à l'école et dans le quartier 29	e. Développer des actions de formation et d'échange de pratique pour qualifier l'offre et favoriser la cohérence éducative 37
c. Agir en faveur de la santé mentale des enfants, des adolescents, des jeunes et leur famille et prévenir les conduites addictives.....30	E. Lutter contre toutes formes de violences faites aux enfants et aux jeunes, dont le harcèlement scolaire 38
d. Prévenir les inégalités sociales de santé auprès des adolescents et des jeunes30	a. Lutter contre les violences dès la petite enfance 38
e. Favoriser les pratiques physiques et sportives.....30	b. Lutter contre les violences au sein de l'école..... 38
B. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation saine et responsable et limiter l'exposition des enfants à la pollution31	c. Lutter contre les violences dont les enfants sont victimes en dehors de l'école 38
a. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation plus saine et responsable31	d. Prévenir les violences sexistes et sexuelles en agissant auprès des professionnels et auprès des enfants et des jeunes 39
b. Agir pour un environnement plus sain..... 32	e. Lutter contre les violences au sein du collège 39
C. Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales et favoriser la qualité et la continuité des liens entre familles et professionnels.....33	F. Favoriser le lien des enfants au dehors et à la nature 40
a. Soutenir la parentalité, notamment aux âges charnières 33	a. Réinventer les espaces extérieurs des enfants afin de favoriser le bien-être des enfants, le rapport à la nature et un usage mixte entre les filles et les garçons.....40
b. Renforcer les liens avec les familles dans leur diversité34	b. Favoriser les sorties dans des espaces de nature 41
D. Favoriser des liens éducatifs sécurisants, favorables à l'épanouissement et au développement de l'enfant35	G. Adapter et moderniser le patrimoine scolaire 42
a. Agir pour un accueil de qualité pour les tout-petits 35	H. Adapter l'environnement urbain aux besoins et aux pratiques des enfants et des adolescents 43
b. Animer la Charte de l'accueil du jeune enfant et de sa famille à l'école maternelle et en accueil de loisirs 35	

3. Développer les compétences clés pour la citoyenneté d'aujourd'hui et de demain44

A. Développer les compétences psychosociales..... 45	E. Développer des actions d'éducation à la transition écologique 54
a. Mener des actions de sensibilisation et de formation aux CPS (compétences psychosociales) ... 45	a. Poursuivre et renforcer l'éducation dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) dont l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD).... 54
b. Former à la coopération et au partage 46	b. Développer l'éducation à la transition écologique, notamment grâce à l'école nature et la crèche nature..... 55
B. Former à être des citoyens actifs en développant le pouvoir d'agir et la participation à tous les âges..... 47	F. Développer l'autonomie des enfants, notamment dans les déplacements (vélo) et grâce à des espaces publics accueillants 56
a. Connaître ses droits, ses devoirs, promouvoir les droits des enfants et la citoyenneté..... 47	G. Favoriser la découverte des métiers.....57
b. Promouvoir une ville à hauteur d'enfant, notamment par l'intégration de la parole des enfants dans les démarches de dialogue48	
c. Prévenir la délinquance ou les incivilités par des actions de sensibilisation 49	
C. Favoriser la mixité, l'égalité filles-garçons, le droit à la différence et la lutte contre les discriminations..... 50	
a. Développer des espaces favorisant la mixité entre les filles et les garçons, qu'il s'agisse d'espaces publics, d'espaces dans des structures, ou des cours d'écoles et jardins de crèche50	
b. Lutter contre les stéréotypes de genre, favoriser la mixité dans les animations organisées avec et pour les enfants et les adolescents50	
c. Tendre vers un équilibre dans la dépense publique entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes..... 52	
d. Faire vivre la mixité sociale et culturelle..... 52	
e. Lutter contre toutes les discriminations..... 52	
D. Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique53	

Gouvernance, animation et évaluation du projet éducatif de territoire.....58

ANNEXE 1 : convention internationale des droits de l'enfant 62
ANNEXE 2 : objectifs de développement durable des Nations Unies 63
ANNEXE 3 : les acteurs représentant la communauté éducative..... 64
ANNEXE 4 : cohérence éducative et temps d'échange au sein des écoles (socle commun et bonnes pratiques) 64-65

